



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 2 avril, s'est rassemblé au théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Madame Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Maire

Présents :

Mme JOURDANNEAU-FORT, M. ROUSSET, Mme HIDRI, M. KALKIAS, Mme CHEVEREAU, M. PAQUET, Mme DONCARLI, M. CHARDEY, M. DAFI, Mme BOUILLOT, M. ZAKY ABDOU, Mme MATSA, M. MABROUK, Mme PAYEUR, M. ARFI, Mme TZAREWSKY, M. SAINT-JULIEN, Mme RABESON, Mme BEGUIN, M. GUALA, Mme ABDELLI, M. ROBERT, Mme TRICOT, M. TORES, M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Absents, Excusés, Représentés :

M. HADZIC représenté par M. ROUSSET

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme JOURDANNEAU-FORT, Maire, qui a fait l'appel.

Marie-Françoise DUSSAUD a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

MME LE MAIRE - Est-ce que certaines décisions nécessitent des précisions ou des questions particulières ? Non. Je vous remercie.

Ensuite je vous informe qu'une motion a été déposée par le groupe « Draveil en commun » qui vous sera présentée à la fin de cette séance ainsi que des questions.

Nous avons 3 questions du groupe « Engagés pour Draveil » et 5 questions du groupe : « Draveil en commun ».

Puis, Mme le Maire procède à l'ordre du jour.

DCM 26-04-021 Délégations de compétences au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités locales
--

MME LE MAIRE - L'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales confie à l'assemblée locale, une compétence distincte des prérogatives propres du maire notamment détenteur des pouvoirs de police municipale et de l'autorité territoriale.

L'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « le maire peut en outre par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat » d'exercer ses compétences dans 31 matières énumérées dans cet article.

Considérant que les décisions prises à cet effet par le Maire constituent des actes administratifs, dont la forme et les formalités exécutoires sont identiques à celles des délibérations du Conseil Municipal.

Certains actes ne peuvent attendre la tenue d'un conseil municipal avant d'être pris, c'est le fondement de cette délégation.

Aussi, il vous est proposé de déléguer au Maire l'exercice de 27 compétences parmi l'ensemble des 31 rubriques mentionnées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les décisions sont ainsi insérées dans le registre des délibérations, figurent au recueil des actes administratifs et sont publiées en ligne.

Il incombe au Maire de rendre compte, au conseil, lors de chaque séance, des décisions qu'il aura prises afin qu'il lui soit donné acte de l'usage qu'il a fait de la délégation de pouvoir consentie.

MME BLOSER – Madame le Maire, mesdames les conseillères municipales, chères collègues, nous, femmes, la société, le patriarcat, nous a obligé à tout gérer, à prendre toutes les décisions, à prendre à bras le corps toutes les responsabilités. Nous chargeons notre sac à main, tout le temps un œil sur notre téléphone une publication à valider.

Madame le Maire, vous avez déjà tant de responsabilités, gérer notre ville, être présente sur les marchés nocturnes, diurnes de Pâques à la Trinité. Pardon, du printemps à la rentrée, responsabilité à l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, gérer les déchets, au département, gérer les coupes budgétaires.

Pensez à votre charge mentale. Ne prenez pas tant de délégations. Déjà, vous avez la tête dans le guidon alors que vous devriez avoir les mains sur le volant. Et si vous aviez eu les mains sur le volant, vous auriez pris le temps de lever les yeux et de voir l'envolée du prix du carburant.

Vous avez lu le programme de « Draveil en commun ». Vous en avez tellement apprécié les propositions que vous en avez intégrées dans le vôtre. Mémo, la prochaine fois de sortir le programme que trois jours avant l'élection.

Vous savez que nous sommes prêts. Aujourd'hui, nous tous ici présents, nous prenons nos responsabilités. Saisissez cette opportunité pour lâcher prise. Madame le Maire, madame JOURDANNEAU-FORT Anne-Marie, pensez à vous, pensez à votre charge mentale, pensez à nous. Ne prenez pas tant de délégations.

MME LE MAIRE – Je vous remercie pour tant de compassion. Je pense que je suis capable depuis six ans qui ont précédé cette élection d'avoir assumé et d'avoir un beau bilan. Et je pense que je peux encore continuer et je l'espère de continuer à avoir autant d'impact et d'emprise et de décisions sur toutes les tâches qui m'incombent.

MME HIDRI - Je ne comptais pas prendre la parole mais puisqu'il y a une interpellation qui à mon tour moi m'interpelle. Je suis un petit peu outré parce que l'on nous parle de patriarcale pour les femmes et moi j'aimerais dire une chose en fait, est-ce qu'on aurait posé ce type de question si ça avait été un homme ?

Eh bien moi je le dis et je le répète, en tant que femme on m'a reproché d'avoir trop de charges de travail, d'avoir deux enfants en bas âge et je sais compter avec force et conviction sur la capacité de travail de madame le Maire. Qu'elle soit une femme ou un homme ce n'est pas pour moi une question même si aujourd'hui on peut se dire que le Maire est une femme, la directrice de cabinet est une femme, la DGS est une femme. On peut aussi en être fier. Moi j'aimerais juste dire : faites ce que vous faites et vous le faites très bien et qu'on en arrête un petit peu avec ses idées de penser qu'il y a trop de charge mentale pour les femmes. Il y a de la charge mentale pour les hommes et pour les femmes et de manière égalitaire.

MME LE MAIRE – Alors, juste un petit mot au public. On va vous demander à ce que vous restiez silencieux. Pas de prise d'émotion, de joie, de hués... On va demander à ce que vous restiez très neutres dans toutes ces décisions, même si je vous remercie pour cette acclamation de ces paroles qui sont peut-être un peu sexistes effectivement. Je trouve que voilà, ce n'est pas parce qu'on est une femme qu'on n'est pas capable de gérer des charges mentales. Et tout à chacun, nous en avons la preuve puisqu'il y a beaucoup de villes qui sont dirigées par des femmes et il n'y a pas de problème là-dessus.

Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, M. TILLY ne prennent pas part au vote.
Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 2 (M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO)

Contre : 6 voix (M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH)

DCM 26-04-022 Détermination du nombre de membres aux commissions municipales

MME LE MAIRE - Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal dont il définit le nombre et fixe les compétences.

Le nombre de conseillers de chaque commission est fixé par le Conseil Municipal qui désigne également ceux de ses membres qui en feront partie. Il vous est proposé de fixer le nombre de membres à 13. Cette augmentation du nombre de sièges au sein des commissions tient compte du passage à trente-neuf conseillers municipaux, afin d'assurer une représentation adaptée à la nouvelle composition du Conseil.

La désignation se fait à la représentation proportionnelle.

Ces commissions doivent être convoquées par le Maire, président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination pour désigner un vice-président qui en l'absence du Maire convoque et préside la commission.

Les commissions ne sont pas publiques, mais elles peuvent entendre des personnes extérieures au Conseil Municipal en ce qui concerne leur fonctionnement.

Elles se réunissent régulièrement, leur fréquence dépend au moins de celle du Conseil Municipal, le Président ou le Vice-Président en fixe le rythme.

Il vous est proposé de constituer les commissions suivantes :

- Ressources humaines, Finances, Affaires Générales, Informatique
- Travaux, Aménagements des quartiers, Sécurité, Urbanisme, Commerces
- Culture, Sports, Vie associative
- Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Affaires Sociales

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 37

Abstention : 2 (M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO)

Contre : 0

MME LE MAIRE – Avant de procéder à la désignation des membres du conseil municipal aux commissions municipales, il y a lieu de désigner deux assesseurs pour le dépouillement. Je vous propose de retenir Monsieur Jean-Luc ALGRE et puis Maximilien GUALA.

DCM 26-04-023 Désignation des membres du conseil municipal aux commissions municipales

MME LE MAIRE - J'invite le conseil municipal à désigner ses représentants dans les différentes commissions municipales dont je viens d'énumérer.

Pour la commission « Ressources humaines, Finances, Affaires Générales, Informatique », nous avons reçu les listes suivantes :

Liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL

M ROUSSET Laurent
Mme RABESON Michelle
M ZAKY ABDOU Emad
M ARFI Claude
M HADZIC Amir
M CHARDEY Christophe
Mme PAYEUR Natacha
Mme HIDRI Faten
M KALKIAS Jean Nicolas
M TORES Dorian

Liste DRAVEIL EN COMMUN

M DAMERVAL François

Mme BLOSER Anne

Liste ENGAGES POUR DRAVEIL

Mme DESBOIS BOUBY Typhaine

Liste AGIR POUR DRAVEIL

M FOURNIER Marc-Antoine

La commission « Ressources humaines, Finances, Affaires Générales, Informatique »

A obtenu :

- ***liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL : 26 voix***
- ***liste DRAVEIL EN COMMUN : 6 voix***
- ***liste ENGAGES POUR DRAVEIL : 5 voix***
- ***liste AGIR POUR DRAVEIL : 2 voix***

DESIGNATION :

M ROUSSET Laurent

Mme RABESON Michelle

M ZAKY ABDOU Emad

M ARFI Claude

M HADZIC Amir

M CHARDEY Christophe

Mme PAYEUR Natacha

Mme HIDRI Faten

M KALKIAS Jean Nicolas

M TORES Dorian

M DAMERVAL François

Mme BLOSER Anne

Mme DESBOIS-BOUBY Typhaine

Pour la Commission « Travaux, Aménagements des quartiers, Sécurité, Urbanisme, commerces », nous avons reçu les listes suivantes :

Liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL

M. PAQUET Sylvain

M MABROUK Mehdi

Mme DONCARLI Sylvie

M GUALA Maximilien

M DAFI Saïd

M SAINT-JULIEN Marc

Mme MATSA Djamila

M. ARFI Claude

Mme TZAREWSKY Aurore

M HADZIC Amir

Liste DRAVEIL EN COMMUN

M ALGRE Jean-Luc

Mme BLOSER Anne

Liste ENGAGES POUR DRAVEIL

M GUIN Stéphane

Liste AGIR POUR DRAVEIL

Mme DI MAMBRO Angélique

La Commission « Travaux, Aménagements des quartiers, Sécurité, Urbanisme, commerces »,

A obtenu :

liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL : 26 voix

liste DRAVEIL EN COMMUN : 6 voix

liste ENGAGES POUR DRAVEIL : 5 voix

liste AGIR POUR DRAVEIL : 2 voix

DESIGNATION :

M. PAQUET Sylvain
M MABROUK Mehdi
Mme DONCARLI Sylvie
M GUALA Maximilien
M DAFI Saïd
M SAINT-JULIEN Marc
Mme MATSA Djamila
M. ARFI Claude
Mme TZAREWSKY Aurore
M HADZIC Amir
M ALGRE Jean-Luc
Mme BLOSER Anne
M GUIN Stéphane

Pour la Commission « Culture, Sports, Vie associative », nous avons reçu les listes suivantes :

Liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL

Mme CHEVEREAU Annette
Mme BOUILLLOT Karine
M ROBERT Bernard
Mme ABDELLI Sophie
Mme MATSA Djamila
M PAQUET Sylvain
Mme DUSSAUD Marie-Françoise
M DAFI Saïd
M MABROUK Mehdi
M HADZIC Amir

Liste DRAVEIL EN COMMUN

Mme BELLAY Fabienne
Mme GARAH Dalila

Liste ENGAGES POUR DRAVEIL

M BATTESTI Thierry
Mme VIC Cécile

Liste AGIR POUR DRAVEIL

M FOURNIER Marc-Antoine

La Commission « Culture, Sports, Vie associative »

A obtenu :

liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL : 26 voix

liste DRAVEIL EN COMMUN : 6 voix

liste ENGAGES POUR DRAVEIL : 5 voix

liste AGIR POUR DRAVEIL : 2 voix

DESIGNATION :

Mme CHEVEREAU Annette
Mme BOUILLLOT Karine
M ROBERT Bernard
Mme ABDELLI Sophie
Mme MATSA Djamila
M PAQUET Sylvain
Mme DUSSAUD Marie-Françoise
M DAFI Saïd
M MABROUK Mehdi
M HADZIC Amir

Mme BELLAY Fabienne
Mme GARAH Dalila
M BATTESTI Thierry

Pour la Commission « Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Affaires Sociales », nous avons reçu les listes suivantes :

Liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL

Mme HIDRI Faten

M. KALKIAS Jean Nicolas
Mme TRICOT Stéphanie
M TORES Dorian
Mme PAYEUR Natacha
Mme BEGUIN Céline
Mme DUSSAUD Marie-Françoise
M HADZIC Amir
M. CHARDEY Christophe
Mme CHEVEREAU Annette

Liste DRAVEIL EN COMMUN

M MAHEO Aurélien
Mme BELLAY Fabienne

Liste ENGAGES POUR DRAVEIL

Mme TILLY Sara

Liste AGIR POUR DRAVEIL

Mme DI MAMBRO Angélique

La Commission « Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Affaires Sociales »

A obtenu :

- **liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL : 26 voix**
- **liste DRAVEIL EN COMMUN : 6 voix**
- **liste ENGAGES POUR DRAVEIL : 5 voix**
- **liste AGIR POUR DRAVEIL : 2 voix**

DESIGNATION :

Mme HIDRI Faten
M. KALKIAS Jean Nicolas
Mme TRICOT Stéphanie
M TORES Dorian
Mme PAYEUR Natacha
Mme BEGUIN Céline
Mme DUSSAUD Marie-Françoise
M HADZIC Amir
M. CHARDEY Christophe
Mme CHEVEREAU Annette
M MAHEO Aurélien
Mme BELLAY Fabienne
Mme TILLY Sara

DCM 26-04-024 Election des membres du conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

MME LE MAIRE - Selon le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique, là on le fait à main levée.

- une commission d'appel d'offres se compose de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans leurs prises de décisions

- les membres à voix délibérative sont élus par l'assemblée délibérante à l'exception du président la commission qui est de droit le Maire ou son représentant
- pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'assemblée délibérante doit désigner cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.
- l'appel et le dépôt de candidature s'est effectué sous forme de liste complète ou non. 2 listes ont été présentées. Si une seule liste a été présentée, après l'appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste
- il sera donc pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.
- le conseil doit donc procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres au scrutin secret. Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime alors en faveur d'une liste sans panachage ni vote préférentiel.
- l'attribution des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Nous avons donc reçu les listes de :

- ENSEMBLE POUR DRAVEIL
- DRAVEIL EN COMMUN
- ENGAGES POUR DRAVEIL
- ENGAGES POUR DRAVEIL

VOTES

Inscrits : 39

Nombre de votants : 39

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

26 voix pour la liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL

Sont élus en qualité de membres :

Titulaires :

- M HADZIC Amir
- M KALKIAS Jean-Nicolas
- M PAQUET Sylvain

Suppléants :

- Mme DUSSAUD Marie-Françoise
- M ROUSSET Laurent
- M CHARDEY Christophe

6 voix pour la liste DRAVEIL EN COMMUN

Sont élus en qualité de membres :

Titulaire : M. ALGRE Jean-Luc

Suppléante : Mme GARAH Dalila

5 voix pour la liste ENGAGES POUR DRAVEIL

Sont élus en qualité de membres :

Titulaire : Mme DESBOIS-BOUBY Typhaine

Suppléante : Mme TILLY Sara

DCM 26-04-025 Election des membres du conseil municipal à la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)
--

MME LE MAIRE– Nous allons procéder maintenant à l'élection des membres du conseil municipal à la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, les articles L1411-5, D1411-3 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la création d'une commission de délégation de service public et dispose que :

- la commission se compose de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans leurs prises de décisions ;
- les membres à voix délibérative sont élus par l'assemblée délibérante à l'exception du président de la commission qui est de droit le Maire ou son représentant ;
- pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'assemblée délibérante doit désigner **cinq membres titulaires et cinq membres suppléants** ;
- l'appel et le dépôt de candidature s'effectuent sous forme de liste complète ou non. L'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôts des listes, si une seule liste a été présentée, après l'appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste ;
- il sera donc pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- le conseil doit donc procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission au scrutin secret ;
- chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime alors en faveur d'une liste sans panachage ni vote préférentiel ;
- l'attribution des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Nous avons donc reçu les listes de :

- ENSEMBLE POUR DRAVEIL
- DRAVEIL EN COMMUN
- ENGAGES POUR DRAVEIL
- ENGAGES POUR DRAVEIL

VOTES

Inscrits : 39

Nombre de votants : 39

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Sont élus en qualité de membres :

Titulaires :

- Mme HIDRI Faten
- M ROUSSET Laurent
- M KALKIAS Jean-Nicolas
- M DAMERVAL François
- M BATTESTI Thierry

Suppléants :

- M CHARDEY Christophe
- Mme BOUILLOT Karine
- M MABROUK Mehdi
- Mme BLOSER Anne
- Mme DESBOIS-BOUBY Typhaine

DCM 26-04-026 Election des membres du conseil municipal à la Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

MME LE MAIRE – La commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) devra impérativement être consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, préalablement à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération approuvant le principe d'une telle délégation, et le cas échéant, sur tout projet de création de régie avec autonomie financière.

La commission est, en outre, compétente, pour examiner, chaque année, les rapports établis par les délégataires de services publics (article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales), les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable, aux services d'assainissement, et aux services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères (article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

S'agissant des modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission, le législateur a laissé une grande latitude aux collectivités. La loi prévoit, en effet, simplement que la commission soit composée du Maire ou de son représentant, lequel en est Président et de membres du Conseil Municipal désignés selon le principe de la représentation proportionnelle, ainsi que des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante. Le Président a, par ailleurs, en fonction de l'ordre du jour, la possibilité d'inviter à participer aux travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Ainsi, dans le silence de la loi quant au nombre de membres composant cette commission, il est proposé de désigner 10 membres en dehors du Maire ou son représentant, soit 5 membres du conseil municipal et 5 représentants d'associations locales désignées par le conseil municipal.

La présente délibération a donc pour objet l'approbation de la création de cette commission et l'élection de 5 représentants du conseil municipal.

Il est par ailleurs proposé de nommer en tant que membres de ladite commission les représentants des associations.

Enfin, il est demandé aux membres du Conseil d'approuver le règlement intérieur de la commission, annexé à la présente.

Nous avons donc reçu les listes de :

- ENSEMBLE POUR DRAVEIL
- DRAVEIL EN COMMUN
- ENGAGES POUR DRAVEIL
- ENGAGES POUR DRAVEIL

VOTES

Inscrits : 39

Nombre de votants : 39

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

26 voix pour la liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL

6 voix pour la liste DRAVEIL EN COMMUN

5 voix pour la liste ENGAGES POUR DRAVEIL

2 voix pour la liste AGIR POUR DRAVEIL

Sont désignés :

En qualité de membres titulaires :

- Mme DONCARLI Sylvie
- Mme BOUILLLOT Karine
- Mme CHEVEREAU Annette
- Mme BELLAY Fabienne
- Mme VIC Cécile

Nous avons proposé en association :

- LIONS CLUB
- PHOTO CLUB
- DRAVEIL CITADELLE TENNIS CLUB
- SNHS

- ENFANCE ET PARTAGE

DCM 26-04-027 Intercommunalité : Election des représentants du conseil municipal à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

MME LE MAIRE - Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine a institué la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) et fixé la composition de cette commission à 14 sièges issus du conseil communautaire et ainsi que la répartition par commune qui attribue deux sièges à la Ville de Draveil.

Cette commission est chargée de quantifier les transferts de compétences. A ce titre, elle évalue les charges transférées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert ou d'après la moyenne de leur coût réel dans les 3 comptes administratifs précédant le transfert. Ce coût peut être réduit, le cas échéant, des recettes de fonctionnement et des taxes afférentes à ces charges.

L'évaluation des dépenses transférées est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales adoptées sur rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts.

A la suite du renouvellement de l'exécutif municipal, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de cette instance.

Après l'élection des représentants de chaque commune, la commission procédera à l'élection de son Président et son Vice-Président parmi ses membres.

Je vous propose ma candidature en tant que Présidente et celle de monsieur Laurent ROUSSET en tant que Vice-président. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur DAMERVAL. Monsieur FOURNIER.

Nous allons donc procéder au vote à main levée.

Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY ne prennent pas part au vote.

VOTE

26 voix POUR Mme JOURDANNEAU-FORT Anne-Marie (Présidente) et M. ROUSSET Laurent (Vice-Président)

6 voix POUR M. DAMERVAL François

2 voix POUR M FOURNIER Marc-Antoine

Sont désignés :

Mme JOURDANNEAU-FORT Anne-Marie : Présidente

M. ROUSSET Laurent : Vice-Président

DCM 26-04-028 Détermination du nombre de membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

MME LE MAIRE - Le Code de l'action sociale et des familles dispose dans son article R 123-7 que le Conseil d'Administration est présidé par le Maire et comprend en nombre égal, au maximum six membres élus en son sein par le conseil municipal et six membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et de demander au Conseil Municipal de désigner ses représentants à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (article R 123-8).

Pour les personnes non membres du conseil municipal, madame le Maire peut nommer des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune.

Parmi les personnes désignées par madame le Maire, doivent figurer :

- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale,
- un représentant des associations de retraités et personnes âgées du Département
- un représentant des associations de personnes handicapées du Département,
- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions sur le Département.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 39

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 26-04-029 Désignation des membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

MME LE MAIRE - La délibération précédente déterminait le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Maintenant, je vais vous inviter à désigner les membres qui siégeront au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Nous avons reçu les listes :

ENSEMBLE POUR DRAVEIL

- M KALKIAS Jean-Nicolas
- Mme DUSSAUD Marie-Françoise
- Mme CHEVEREAU Annette
- M SAINT-JULIEN Marc
- Mme HIDRI Faten
- M CHARDEY Christophe

DRAVEIL EN COMMUN

- Mme BELLAY Fabienne
- Mme BLOSER Anne

ENGAGES POUR DRAVEIL

- Mme VIC Cécile

AGIR POUR DRAVEIL

- M FOURNIER Marc-Antoine

VOTE

Inscrits : 39

Votants : 39

Abstentions : 0

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

26 voix pour la liste ENSEMBLE POUR DRAVEIL

6 voix pour la liste DRAVEIL EN COMMUN

5 voix pour la liste ENGAGES POUR DRAVEIL

2 voix pour la liste AGIR POUR DRAVEIL

Sont désignés :

- M KALKIAS Jean-Nicolas
- Mme DUSSAUD Marie-Françoise
- Mme CHEVEREAU Annette
- M SAINT-JULIEN Marc
- Mme BELLAY Fabienne
- Mme VIC Cécile

DCM 26-04-030 Désignation d'un représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

MME LE MAIRE - Cette délibération a pour objet de désigner un représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS).

Les statuts de cette association prévoient qu'un représentant de chaque commune de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine siège au sein de son conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de monsieur Laurent ROUSSET comme représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS).

Y-a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote à main levée.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 6 : Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 7 : M. BATTESTI, M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH

DCM 26-04-031 Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association « Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine »

MME LE MAIRE - L'association Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine est rattachée à l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Essonne et financée par le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, elle a pour mission d'aller à la rencontre d'un public jeune, éloigné des dispositifs, de lui proposer un accompagnement éducatif et de prévenir les phénomènes d'inadaptation en mobilisant les ressources locales. L'association veille, dans la mesure du possible, à travailler avec les familles, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de mineurs.

Je vous propose la candidature de monsieur Mehdi MABROUK comme représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration de l'association de « Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine ».

Y-a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote à main levée.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 6 : Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 7 : M. BATTESTI, M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH

DCM 26-04-032 -Désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions mixtes

MME LE MAIRE - Chaque année la Commune de Draveil verse des subventions importantes à certaines associations.

Afin d'assurer une participation effective au fonctionnement de ces associations sans en altérer le caractère privé et autonome, des commissions mixtes sont créées.

Je vous propose de désigner pour siéger au sein de ces commissions parmi les membres du Conseil municipal l'élu chargé de me représenter.

- Pour le Draveil Football Club, je vous propose madame Karine BOUILLOT
- Amicale du Personnel : madame Michelle RABESON
- Tennis de Table : madame Karine BOUILLOT
- Draveil Citadelle Tennis Club : madame Natache PAYEUR

- Ecole Notre-Dame : madame Stéphanie TRICOT

MME DESBOIS-BOUBY – J'ai une petite question. Normalement pour ces commissions en fait ça me concerne que les associations qui touchent plus de 23 000 euros. Or le Draveil Citadelle Tennis de table ne touche pas 23 000 euros et le Tennis de table c'est pile 23 000. Normalement, il ne devrait pas rentrer dans ce cadre.

MME LE MAIRE - C'est inscrit dans leur statut.

MME DESBOIS-BOUBY – Il y a quand même une incohérence avec la délibération qui nomme les associations qui touchent plus de 23 000 euros.

MME LE MAIRE - Oui mais ça figure dans leur statut.

M. BATTESTI - Je vais refaire un petit historique parce que hélas malgré mon jeune âge c'est moi le plus ancien autour de cette assemblée.

Il avait été fait, à l'époque, il y a longtemps même si c'est inscrit dans les statuts, le fait comme quoi toute association sportive qui touchait plus de 23 000 euros, il y avait quelqu'un qui était présent à chaque commission. Il se trouve que de par l'ancien maire parce que j'ai vu des choses aussi pendant la campagne qui m'ont un petit peu fatigué comme quoi il y a des gens qui perdaient des subventions des clubs de la part d'anciens adjoints ou d'anciennes adjointes mais c'était soumis à la décision du maire.

L'aparté étant faite. Maintenant le tennis de table ne touche pas 23 000 euros. Il eut été il y a 15 ans de ça quand ils ont organisé les championnats d'Europe. Non, non je suis sûr de ce que je dis, les 23000 euros c'était à l'époque d'un monsieur qui s'appelait monsieur BURTIN, paix à son âme, parce qu'il faisait facturer à chaque fois que quelqu'un rentrait dans la salle du tennis de table 5 euros pour avoir une licence et pour toucher des subsides de la part du Département. Comme ça, ça va vous remettre l'historique pour tous ceux qui ne l'avaient pas.

Une fois que j'ai dit ça, pour moi, le tennis de table n'a pas lieu d'être dans ces prérogatives-là. Je peux penser d'ailleurs que la même chose peut exister concernant le Tennis de la Citadelle. Puisque c'est justement pour avoir un contrôle malgré le fait que ça soit inscrit dans les statuts parce qu'il peut y avoir des choses qui sont inscrites dans les statuts. Je peux vous dire que pendant longtemps, au moins un mandat, il n'y a jamais personne qui s'est pointé aux assemblées générales. Je ne mettrai pas de nom parce que le temps est passé, on ne va pas renommer les gens. Mais il y a suffisamment de gens qui sont dans des associations sportives qui peuvent en témoigner.

Voilà maintenant une fois que j'ai dit ça, je reste persuadé qu'il serait judicieux de retirer le Tennis de table, le Draveil Tennis Club. Le DFC, je mets une réserve parce que je ne sais pas de quel montant parce que ça laisserait aussi entendre que toutes ces associations... A moins que, et on va la découvrir juste après et ça serait une très bonne nouvelle d'ailleurs pour la nouvelle adjointe au sport. Ça voudrait dire que Draveil Tennis va toucher plus de 23 000 euros et le Tennis de Table plus de 23 000 euros. Si vous me confirmez ça, moi ça me va très bien, on les laisse. Mais sinon je pense qu'il faut les enlever, même si c'est dans leur statut parce que c'était juste pour contrôler en fait, c'était juste ça.

MME LE MAIRE – Moi, ça figure dans les statuts donc on laisse comme ça.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 6 : Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 7 : M. BATTESTI, M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH

DCM 26-04-033 Désignation de représentants du conseil municipal au sein de diverses structures

MME LE MAIRE - La présence de représentants du Conseil municipal est requise pour le bon fonctionnement de différentes assemblées et notamment au sein des conseils d'administration d'établissements publics.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir élire leurs représentants.

Pour la Commission de surveillance GHU APHP Hôpitaux Universitaires Henri Mondor – pour l'hôpital Dupuytren, je me propose.

Pour le Conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve Saint Georges Lucie et Raymond Aubrac : madame TZAREWSKY.

Pour la Commission Communale de Sécurité : M. DAFI avec un suppléant : M. PAQUET.

Pour la Commission Communale pour l'Accessibilité, il faut 3 personnes titulaires : M. CHARDEY, M. SAINT-JULIEN et M. KALKIAS.

Pour la Commission Consultative Départementale de Sécurité & d'Accessibilité, il faut 1 titulaire : M. DAFI et 1 suppléant : M. SAINT-JULIEN

Pour le Collège Daudet (CA) et le Collège Delacroix (CA), je me propose puisque cela concerne également le Département.

Pour le Lycée Nadar : Mme TRICOT.

Et pour le Correspondant Défense : M. ROUSSET.

M. DAMERVAL – Pour la commission communale d'accessibilité, nous proposons M. Jean-Luc ALGRE.

MME LE MAIRE – Très bien. Nous allons passer au vote

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 7 Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 6 M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH,

DCM 26-04-034 -Désignation des représentants du conseil municipal au sein de diverses structures associatives
--

MME LE MAIRE - Les associations « Images, Mémoire Draveilloise », le Comité National d'Action Sociale et l'association Léa prévoient, dans leurs statuts, qu'un représentant du Conseil municipal siège au sein de leur structure.

Je vous propose donc de désigner un représentant pour chacune de ces associations.

Pour « Images, Mémoire Draveilloise » : Mme Annette CHEVEREAU

Pour « Association Léa » : M. Jean Nicolas KALKIAS

Pour le « CNAS » : Mme Michelle RABESON

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 7 Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 6 M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH

DCM 26-04-035 Désignation de représentants de la Commune à la Commission de Suivi de Site (C.S.S.) de CIM-ANTARGAZ

MME LE MAIRE - La Commune de Draveil se situe dans le PPRT du site CIM-ANTARGAZ.

La Ville de Draveil étant intéressée à la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement dont le site CIM-ANTARGAZ fait partie.

Il convient conformément au Décret n°2012-189 du 07 février 2012 de désigner un représentant de la Ville

pour siéger en Commission de Suivi de Site (C.S.S.).

Par lettre du 18 septembre 2013, le Préfet de l'Essonne a demandé la désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (C.S.S.) de CIM – ANTARGAZ.

Je vous propose de désigner M. PAQUET, Maire-Adjoint comme représentant de la Commune.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 7 Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 6 M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH

DCM 26-04-036 Rapport Egalité Femmes/Hommes sur la Ville de Draveil
--

Mme le Maire donne la parole à Mme DUSSAUD

MME DUSSAUD – Les articles D 2311-9 à D 2311-16 du Code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter à son organe délibérant annuellement un rapport en matière d'égalité femmes/hommes.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport égalité femmes/hommes sur la ville de Draveil.

MME BELLAY – Oui, bonsoir tout le monde. Ce rapport parle de Draveil tel qu'on la vit chaque jour les écoles où les filles et les garçons n'ont pas encore les mêmes attentes posées sur leurs épaules. Les clubs sportifs où la mixité reste fragile.

Les lieux culturels ou certains publics se sentent encore moins légitimes que d'autres. Et pendant ce temps ce sont surtout des femmes qui font tourner les crèches, les cantines, les services sociaux sans que leur travail soit reconnu à sa juste valeur. Draveil a aujourd'hui une maire femme, c'est un signal local important mais ce n'est pas une solution en soi. Le changement réel dépend de celles et ceux qui vivent ici, qui travaillent ici qui voient les inégalités au quotidien et refusent de s'y habituer. La mixité doit avancer dans nos écoles, nos gymnases, nos médiathèques, pas seulement dans les rapports.

L'égalité ce n'est pas un mot affiché en mairie, c'est une bataille menée pas dans la vie réelle dans les horaires, les salaires, les postes, les accès, les regards. Tant que les inégalités tiennent debout, Draveil doit continuer à les faire tomber ensemble.

PREND ACTE

DCM 26-04-037 Droit à la formation des élus municipaux

Mme le Maire donne la parole à Mme RABESON

MME RABESON – Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Les organes délibérants doivent, dans les trois mois suivant leur renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les frais d'enseignement, mais aussi de déplacement et de séjour résultant de l'exercice du droit à la formation, donnent droit à un remboursement par la collectivité si l'organisme concerné dispose de l'agrément du ministre de l'intérieur. Les frais de déplacement sont pris en charge dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

En outre, les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la collectivité, dans la limite de dix-huit jours par élu, pour la durée du mandat, et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. L'élu doit adresser à sa collectivité ou à son établissement les justificatifs nécessaires. Le montant total des dépenses de formation (qui incluent les remboursements et compensations précitées) ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité. Leur montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du même montant. Ces charges constituent, pour le budget des collectivités, une dépense obligatoire.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financés par la collectivité ou l'établissement est chaque année annexé au compte administratif. Ce document donne lieu à débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité ou de l'établissement.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 39

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 26-04-038 Rapport d'orientations budgétaires Ville 2026

Mme le Maire donne la parole à M ; ROUSSET

M. ROUSSET – C'est toujours un moment important d'avoir le débat d'orientation budgétaire.

On est en plus en début de mandat. Ce qui est important de ce débat, à la fin madame le Maire demandera qu'on ait pris acte. Si on est pour ou contre. Il y aura un vote d'un budget qui sera ultérieur. Dans un premier temps, c'est une prise d'acte. Ça constitue un temps vraiment démocratique pour notre collectivité.

Lorsqu'on parle du débat d'orientation budgétaire qui se base sur le rapport d'orientation budgétaire, ça c'est un vrai moment de clarification, de transparence et de responsabilité collective.

Transparence, c'est des chiffres qui seront affichés dans le budget, c'est du factuel. Là on est sur des chiffres qui sont objectifs, factuels. Après chacun aura sa lecture. Néanmoins, il y a quand même une lecture financière à avoir. Et en même temps de transparence, on sort d'une campagne où la ville était « surendettée » les finances « catastrophiques », « sous tutelle ». Voilà, on a tout entendu.

Là au moins nous avons un rapport que je vais vous présenter qui permet à la fois d'avoir un regard. Que je qualifierais de lucide sur les finances de la ville en exposant les contraintes auxquelles elles sont liées. On mettra aussi en perspective les possibilités pour notre ville et donc c'est une étape. Une étape que j'espère permettra d'avoir une gestion plus sereine que ce que nous avons vécu de par le contexte et notre capacité à investir.

Quand on parle de budget, quand on parle de finances, ce ne sont pas que des chiffres, des finances c'est du vivant. En fait c'est toutes les décisions qui ont pu être prises dans la ville qui sont prises et qui seront prises. C'est des constructions d'écoles, c'était des subventions d'associations. Tout ce qui est décidé dans une ville depuis de très nombreuses années se joue aujourd'hui, se ressentent dans les finances publiques et toutes les décisions qui seront prises aussi. C'est pour ça que je dis que l'on est sur du vivant, on n'est pas que sur des chiffres. Quand on présente ça c'est parce que derrière il y a une réalité, une réalité pour du scolaire, une réalité pour des associations.

Quand on fait un DOB, un débat d'orientation budgétaire, on fait une rétrospective et une prospective. Alors, la rétrospective, je vous rassure, on ne va pas remonter sur des dizaines d'années la rétrospective elle sera de 2020-2025 et ensuite la prospective et bien se sera pour notre budget qui sera voté concernant 2026.

Il y a une chose, quand on aborde un DOB, on a à la fois un contexte international qui joue, un contexte national et un contexte local. On ne peut pas faire abstraction de tout ça. Ça s'inscrit dans ces trois contextes. Et ce qui a quand même caractérisé les dernières années, c'était hors normes. Je me souviens lorsque j'ai présenté le premier budget, j'avais dit que c'était un budget hors norme et voilà mais en fait on était en pleine crise.

Faut savoir juste 2020-2021, il y a eu la crise sanitaire. Ça a été quand même un bouleversement complet. La ville de Draveil, la municipalité a dû palier aux carences de l'État.

Alors au-delà des simples masques, il a fallu aussi, c'est juste des rappels, mais qui sont importants. On a dû créer un centre de vaccination. Alors l'ARS ensuite est intervenue par le biais de subventions, bien longtemps après, mais il a fallu faire ça. Il a fallu prévoir, amener les courses chez les personnes qui ne pouvaient pas sortir. Ça a été vraiment un moment très important où la plupart de nos activités ont été suspendues et où il a fallu que la ville se réoriente vers des activités essentielles. Essentielles pour les habitants de Draveil et notamment ceux qui étaient en difficulté.

Après on a enchaîné. Après la sortie de crise sanitaire, on a eu une chose que nous n'avions jamais vécu une inflation et des coûts de l'énergie qui ont juste explosé. On le reverra. On n'avait jamais connu ça depuis 1973. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les données de la DGFIP. C'est un gros choc. C'est un choc très clairement pour chacun des citoyens de notre pays où le panier a explosé. Mais c'est aussi un choc parce qu'en termes de finances publiques il faut l'amortir.

Après, on a eu aussi, durant cette période, et là nous nous en sommes réjouis, je le dis clairement, c'était des mesures concernant la masse salariale, les agents notamment des collectivités territoriales. Il y a eu déjà du point d'indice, il y en a eu par deux fois. Ça, ça a été important. Cela n'avait pas été fait depuis 2017. Juste avant, je viens d'évoquer quand même le problème d'inflation de coût de la vie donc c'était des mesures que nous avons soutenues mais qui ont un impact dans ce qu'on appelle le chapitre 12.

On a eu aussi les taux d'emprunt qui ont explosé. Clairement la vie en France que les particuliers, les entreprises avaient du mal à emprunter où quand il y avait un emprunt les taux étaient excessivement élevés et du coup on a dû cumuler tout ça en très peu de temps.

Alors il n'y a pas que Draveil, c'est toutes les collectivités territoriales qui ont été touchées. Quand on regarde les Départements, les Régions et les Intercommunalités, tout le monde a été touché. On ne peut pas dire qu'il n'y a que Draveil.

Néanmoins on fait avec ce qu'on a et ça a été un gros choc. Ces chocs-là, il a fallu les amortir dans le cadre des budgets. Quand on reprend cette rétrospective 2020-2025 comme je viens de vous le dire, il y a deux gros chapitres qui ont impacté considérablement les finances de la ville.

Il y en a un qui est lié à tout ce qui est l'énergie. Donc dans le rapport on montre bien qu'entre 2020, juste uniquement sur les dépenses énergétiques, on est passé de 191 000 euros à 1 371 000 euros en 2023. Ce qui est juste énorme et avec ça on a eu tout ce que je vous ai dit tout à l'heure qui ont augmenté.

Les dépenses de fonctionnement sur cette période, oui ont augmentées. Elles ont augmenté considérablement quand on reprend les charges à caractère général. 2020, on était à 5 670 000 euros. On est monté à 8 504 000 euros en 2023 pour être en 2025 à 7 991 000 euros.

Alors oui on est redescendu, c'est une bonne nouvelle. Tout le monde l'a ressenti aussi dans son quotidien. Néanmoins on est resté très supérieur à ce qui se faisait auparavant pour notre ville et là je suis sur les charges à caractère général.

Si on reprend un peu dans le détail, entre 2021-2023 la restauration scolaire ça a été 13% et 2%. Les énergies électricité, on a fait des hausses de 38% en 2022, 50% en 2023. Vous mesurez que c'est quand même énorme. Le chauffage urbain 66% la première année, on a rediminué de 21%. Au total, 2022 uniquement sur ce chapitre on a augmenté 45% en 2022 et plus 12% en 2023.

Je vous ai parlé tout à l'heure du ce qu'on appelle le chapitre 12 qui est lié aux défenses de personnel. Là, il y a eu les revalorisations du point d'indice donc de 3,5 en 2022, de 1,5 en 2023. Il n'y avait rien eu depuis 2017 quand même. Pour les fonctionnaires des collectivités territoriales, il faut quand même se représenter que le coût de la vie avait augmenté donc c'était quand même très important. Sur cette période là aussi, la ville a aussi une politique volontariste concernant les agents de la ville. Alors c'est peut-être jugé par certains totalement insuffisants, néanmoins, au-delà des revalorisations imposées du SMIC, nous sommes intervenus sur les IFSE. Il y a eu le bonus attractivité qui a été voté, ça c'est en 2025. la prime Macron à l'époque qui a été faite. Il faut noter aussi que dans la catégorie socio-éducative, notamment sur la petite enfance, il y a eu des évolutions très importantes en termes de catégorie, passage de catégories supérieures.

Tout ça pour vous dire qu'entre 2020 et 2025, les dépenses de fonctionnement réelles sont passées de 29 millions à 35 millions. Quand on voit ça, on se dit c'est énorme.

Alors c'est vrai que l'on sort d'une campagne électorale, on va passer sur une nouvelle ère. On n'a pas arrêté de dire que la ville avait dépensé à tort, qu'on dépensait trop, qu'on ne suivait pas. Je veux vous dire déjà le premier ressenti quand on entend ça, c'est pour les agents de la ville, c'est pour les directeurs généraux des services qui se sont succédés, le service finances aussi. Chaque dépense est suivie. Tout

est suivi. Il y a un consommé qui est suivi par rapport à ce qui avait été voté.

Maintenant, on a une motion qui a été donnée par la Direction Générale des Finances, la DGFIP en 2024. Elle est intéressante parce qu'on nous dit qu'on a dépensé, dépensé, dépensé. Pour des villes de même strate, Draveil a dépensé 1 160 euros par habitant. Les autres villes ont dépensé 1 398 euros. C'est très important cette différence. Alors on va nous dire oui, il fallait dépenser plus. Oui mais là on était dans le cadre de grandes difficultés de ce choc que nous devions amortir. Et oui nous avons aussi maîtrisé nos dépenses. C'était juste indispensable.

Face aux dépenses, il y a les recettes. Les recettes de fonctionnement sur cette période-là, là c'est trois postes. Le premier poste, c'est les dotations subventions, notamment les dotations de l'État alors c'est assez erratique. Nous commençons en 2020 à 8 900 000 euros. Ça remonte à 9 millions et on se retrouve en 2025 à 8 818 000 euros. Moins qu'en 2020. Entre temps, la ville a augmenté son nombre d'habitants.

Après il y a un deuxième poste, c'est les produits de service. Les produits de service c'est ce que payent tous les usagers à Draveil. Donc quand vous inscrivez à la bibliothèque 20 euros à l'année, le repas de cantine 3,75 €. Quand vous inscrivez vos enfants si vous êtes première tranche, l'APS le matin c'est 75 centimes. C'est tous ces tarifs-là qui s'ajoutent, qui vont donner les produits de service. Là on voit que, entre 2020 on était à 3 462 000 euros et en 2025 on est à 3 567 000 euros. Ça veut dire que sur ces cinq années l'évolution a été très faible alors que nous devions supporter des dépenses très importantes.

Du coup le troisième poste c'est la fiscalité. Oui la fiscalité a été augmentée trois fois. Trois fois, elle a été augmentée. (Monsieur DAMERVAL persifle) Monsieur DAMERVAL, je parle, vous aurez la parole après. Elle a été augmentée trois fois. Oui parce qu'il fallait trouver cet équilibre. Il y a un moment on ne peut pas dire on dépense, on dépense. Les produits de service sont restés à peu près au même niveau. Vous le voyez en 5 ans. Et dire derrière, on est responsable donc on doit équilibrer. Alors oui, il y a eu ces augmentations d'impôts, trois augmentations d'impôts en responsabilité qui ont été liés d'une part par l'augmentation de la dynamique des bases et celles qui ont été votées par l'ancienne mandature.

Faut juste avoir à l'esprit quand même que sur la taxe du foncier bâti en 2021, elle était de 33,39%. On est passé en 2025 à 38,68%. Une ville de même strate que de Draveil est entre 41 et 42.

Alors je ne citerai pas Juvisy qui n'a pas de la même strate mais qui est à 54. Ce n'est surtout pas le bon exemple. Mais en aucun cas nous disons qu'il faut l'atteindre. Mais c'est pour montrer que lorsqu'on était en 2021 avec cette fiscalité de 33,31 les chocs qui ont été subis et on ne peut pas ignorer ces chocs qui ont été subis par toute la France et notamment par Draveil. Bah oui, il a fallu trouver des équilibres. Tous ces équilibres, ils ont été travaillés. Et lorsqu'on prend les mêmes chiffres sur les recettes entre la ville de Draveil et des villes de même strate, les recettes à Draveil, c'est 1 254 euros en 2024 par habitant et 1 605 euros pour des communes de même strate. C'est des chiffres officiels de la Direction Générale des Finances. On voit que sur la ligne impôt et taxe Draveil est à 795 euros et les autres villes de même strate à 1105 euros. Donc, quand bien même la fiscalité a augmenté et en responsabilité, il le fallait, monsieur le Maire l'a dit plusieurs fois. Oui, la fiscalité a été largement maîtrisée. Donc ces chiffres sur le fonctionnement nous montrent une chose, c'est que oui, il a fallu passer cette crise. Ces crises parce que ce n'était pas qu'une crise, il a fallu les passer, on sait que c'était très compliqué maintenant qu'elle résultait.

Alors en parallèle pendant ces fonctionnements, il a fallu investir. Sur les cinq années, la ville a investi 43,6 millions d'euros ce qui fait une moyenne de 7,2 millions d'euros. Alors quand on observe de prêt, on se rend compte qu'en 2020 très peu, c'est l'année du COVID donc les investissements pas. Que l'année d'après on est monté à 9 millions et ainsi de suite jusqu'en 2025. 43,6 millions d'euros sur les 5 ans, donc moyenne annuelle de 7,2 millions d'euros si on compare par rapport à des villes d'une même strate quand on nous a dit que nous avions fait des investissements inconsidérés, que l'on investissait alors que nous n'aurions pas dû investir. Déjà juste un rappel là encore, 247 euros par habitant contre 352 euros pour les communes de même strate. Ça veut dire, que, en termes de dépenses d'investissement, non seulement nous les avons maîtrisés mais par contre nous avons été aussi contraints. Contraints parce que je tiens juste à le rappeler, lorsque le groupe scolaire Saint-Exupéry a été refait, on était sur des Algeco pour la maternelle, les enfants passent au travers. C'est juste ça. On a dû re-intervenir sur de très très nombreux bâtiments. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que lorsque le centre administratif aussi, le plafond s'est écroulé, qu'on a une personne qui est tombée sur un bureau de l'étage supérieur. Il a fallu intervenir et orienter. Sur cette période, 28% était sur le bâtiment public 39% sur les voiries et réseaux, ce qui est quand même des très gros investissements et lorsqu'on reprend la répartition de l'investissement.

Donc sur cette période 2020-2025 : 13 millions d'euros sur les travaux.

Donc je vous ai dit rénovation du groupe scolaire Saint-Exupéry et création de l'accueil périscolaire, rénovation de l'accueil périscolaire et création d'une salle polyvalente à l'école Jean Jaurès et dans la continuité des travaux qui avait été entamé dans les précédentes mandatures. Il y a des aménagements qui ont été faits autour des écoles notamment Jean Jaurès, création d'une salle polyvalente, je viens de le dire pour Jean Jaurès, l'accueil périscolaire de Champrosay, il y a des plans fraîcheur, des travaux de sécurisation, des rénovations, d'autres accueils périscolaires Mainville / Mazières, création d'un préau végétalisé à l'école Pierre et Marie Curie, des travaux de réfection d'étanchéité, ça c'est de l'entretien, c'était juste indispensable. On va sécuriser aussi les abords par rapport au groupe Jules Ferry ; installation de tableaux numériques dans l'ensemble des classes élémentaires. C'était aussi un engagement. Et aussi finaliser et climatiser l'intégralité des structures de la petite enfance.

Donc sur ces cinq années, 13 millions d'euros d'investi sur le secteur de l'enfance. Les sports : 2 500 000 euros, il y a eu une rénovation des éclairages aux sportifs. Je rappelle juste que c'est juste indispensable de faire ces travaux si on veut diminuer nos frais de fonctionnement.

Il y a eu un très gros focus qui a été mis sur le tennis, réhabilitation des tennis couverts de Fournier, rénovation des couvertures du tennis, rénovation des terrains de tennis extérieures, travaux de couverture de la tribune, là c'est le stade Fournier. Voilà. La création d'un terrain de foot 5 par 5, etc.

Travaux des espaces publics et cadre de vie : 13 millions d'euros d'investis. Donc on peut se rappeler l'avenue Marcelin Berthelot, les aménagements de la ZAC bien entendu, des végétalisations, des airs de jeux, les cimetières où il y a un très gros travail qui a été fait de végétalisation. Là encore, ça a réduit les frais de fonctionnement. Je rappelle qu'à l'époque, qu'il fallait tout désherber. Les cimetières sont bien plus beaux aujourd'hui.

La voirie, il y a eu des enfouissements, des réfections qui ont été faites dans de nombreuses rues. Et les travaux de modernisation d'éclairage public sur cette période-là de 2 800 000 euros. Et après, 9 000 000 d'euros qui ont été investis sur les travaux des bâtiments administratifs avec notamment beaucoup d'interventions en termes de rénovation et de transition énergétique. Et le poste de travaux de vidéo protection de 500 000 euros.

On avait le fonctionnement. On a l'investissement sur cette période-là. Donc, on l'a vu, les recettes et dans le cadre aussi pour financer tout ça, bien sûr, il y a le recours à la dette et à l'emprunt.

Alors si on voit que jusqu'en 2023 et je prends l'année 2023, vous savez, on doit regarder la capacité de désendettement. 2023, elle était de 23,4 années, c'était suite au choc que nous avons pris les travaux qui doivent être fait. Par contre, ce qui est important de noter c'est que dès 2024 avec les mesures que nous avons prises en est redescendu à 7,6 années de notre capacité de désendettement pour arriver à 7,1 années de désendettement en 2025. Juste un rappel, tout à l'heure je vous ai donné des chiffres de la Direction Générale des Finances Publiques, là les autorités de contrôle dite prudentielles contrôlent toujours par rapport au pacte de Cahors, comment se situent les villes en termes d'endettement.

Il y a un seul prudentiel de 10 années qui est mis pour la capacité des endettements des communes inférieur à 8 ans, c'est marqué dans le pacte, ils estiment que la situation est très saine. Nous, depuis deux ans, nous sommes inférieurs à 8 ans, c'est les chiffres. Et je tiens juste à rappeler aussi que ces chiffres, nous avons commencé c'était bien avant que nous travaillions avec la CRC.

Les impacts, et bien les impacts lorsqu'on parle d'endettement c'est aussi notre épargne brute. C'est notre capacité d'autofinancement qui est importante. On l'a vu qu'elle s'est fortement dégradée jusqu'en 2023. Or la capacité de remboursement c'est un minima d'avoir de quoi rembourser le capital annuel chaque année. Ça c'est juste indispensable. Et puis après s'il y a de l'excédent bah c'est le plus.

Depuis 2024, non seulement on a notre capacité de d'autofinancement qui est revenue, que nous n'avions pas en 2023, qui est revenue. Notre épargne brute a permis non seulement de rembourser le capital annuel mais en plus d'avoir une épargne nette de 403 000 euros. 2025, pareil, on a dégagé une épargne nette de 829 774 euros.

Donc, comme vous le voyez, il y a toutes ces incidences, tous ces emprunts qui ont été faits et aujourd'hui nous sommes à 7,1 années de capacité de désendettement. Donc en termes de nos pactes de Cahors, nous sommes dans une situation qualifiée de très saine ce qui est important de le voir, c'est que, on a réussi à rééquilibrer les recettes et aussi l'emprunt. L'emprunt, on a réussi à revenir à une situation qui est beaucoup plus saine qui n'était pas saine en 2023 et tout ça, ça ne s'est pas fait avec des dotations d'État qui nous sont tombées. Non, ce n'est pas le cas. C'est parce que on a pris des mesures aussi. Il y a eu un gros travail et là encore, je salue tous les services de la ville qui ont essayé d'optimiser leurs ressources, qui ont essayé et qui sont intervenus.

Et durant toute cette période on a pu le voir tout à l'heure dans les dépenses de fonctionnement, il y a un chapitre sur lequel nous n'avons pas rogné et je le dis clairement, c'est le chapitre 012 qui concerne le personnel. Quand j'ai dit qu'il y a eu des actions qui ont été menées avec l'administration en lien avec le CST aussi sur les IFSE par catégorie on a avancé.

On a aussi, qu'on le dise ou non, ouvert des postes en titularisation. Alors ce sera sur le budget 2026 concernant le périscolaire où il y avait de réels besoins.

Quand on fait toute cette rétrospective, on se dit oui la ville, elle a traversé une véritable succession de crises. C'est des crises exceptionnelles. Personne n'avait connu une crise sanitaire. On enchaîne ensuite par une flambée inflationniste qui n'avait jamais été connue depuis 1973. Je regarde tout le monde, personne n'était élu à l'époque pour avoir connu ça. Et durant tout ce temps l'équipe municipale a tenu le cap, il a fallu protéger la qualité du service public. Nous n'avons pas fermé de structure. Nous avons continué à garder toutes nos structures, à les entretenir. On a du coup absorbé ces chocs et en même temps, on a engagé un redressement progressif qui est visible sur les deux dernières années. Les chiffres sont là et le montrent.

Sur les exercices 2024 et 2025, ça confirme le retour à des équilibres solides. On a une épargne qui est reconstituée. La dette est sécurisée et beaucoup plus soutenable, c'est 7,1 années et notre trésorerie, que nous avons reconstituée, qui est en phase d'être mieux préservée.

Du coup si on résume sur ces passages-là, c'est la rétrospective avant d'aborder le budget 2026 en tout cas la prospective ce n'est pas le budget que nous allons voir, c'est une trajectoire qui nous permet d'aborder 2026 avec des Finances que l'on peut qualifier de saines, oui, une capacité d'investissement qui est réaliste et maîtrisée. On a pu le démontrer.

Si on prend sur 2026, les prospectives et bien là on reste humble, il faut continuer. Il faut qu'on continue de redresser aussi. On le voit que sur la section de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, ce serait une augmentation de 2,5% du budget global. Alors, oui on augmente les charges à caractère général de 3,4% et les charges de personnel de 4% par rapport au BP 2025 pas par rapport au réalisé.

Et sur les recettes de fonctionnement, et bien on reste au même niveau que nous avons connu donc c'est un engagement de la Ville de maîtriser ses dépenses et de ne pas alourdir en tout cas la charge pour les Draveillois.

Par contre, il faut investir aussi quand on retrouve cette santé. Néanmoins notre investissement il doit être phasé, il doit être structuré.

On va sur l'année 2026, ce sera 6 500 000 d'euros de programmés. Alors avec les restes à réaliser comme chaque année, on voit que sur les recettes d'investissement bah on reste mesuré parce que nous n'inscrivons que les recettes notifiées. Alors il y a toujours des décalages après sur les subventions, donc nous aurons d'autres recettes qui seront notifiées, on l'a vu cette année où s'est tombé vers le mois d'août. On a eu cette chance.

Sur notre programme d'investissement 2026-2027, on a les investissements qui sont récurrents et courants donc c'est l'entretien de notre parc. C'est tout le matériel, c'est les véhicules, c'est le parc informatique, c'est tous les petits travaux que nous avons. Ils sont très nombreux dans la ville. Et puis il y a tous les gros investissements structurants qui sont inscrits dans le cas de ce programme d'investissement 2026-2027.

Le niveau d'investissement c'est toujours ce qui reflète les priorités municipales, donc c'est la transition écologique. On doit poursuivre, c'est juste indispensable, c'est l'enfance, le cadre de vie et la modernisation de nos services publics locaux.

C'était notre engagement, les Draveillois ont décidé de donner la majorité à la liste menée par Madame le Maire et notre programme s'inscrit dans cette dynamique, c'était souhaité par les Draveillois qui nous ont donné les 26 sièges aujourd'hui dans cette assemblée. Je laisse madame le Maire parler des principales opérations de travaux programmées pour 2026 et 2027.

MME LE MAIRE - Merci monsieur Rousset, je voulais juste revenir sur deux trois petites phrases peut-être plus claires et plus attendues.

Nous avons été élus sur un programme. Ce programme c'est notre feuille de route. C'est une feuille de route qui est réalisable. Et pourquoi ? Parce qu'elle a déjà été réalisée sur la précédente mandature à la même hauteur de sa capacité financière. Draveil a une capacité environ de 45 millions d'euros. Et donc nous avons décidé année après année de ne pas inscrire chaque année plus de 7,5 millions d'euros en gros sur nos budgets afin de garantir le fait que nous n'augmenterons pas les impôts. Je pense que c'est très important que vous l'entendiez puisque c'était une attente et une promesse de campagne. Ce ne sera pas qu'une promesse de campagne, ce sera un réalisé.

Je veux aussi également très précisément dire que nous n'avons jamais été mis sous tutelle parce que tout ce qui a été dit pendant la campagne doit maintenant cesser et la ville de Draveil a donc des Finances saines. Je répète, nous avons 3,5 millions d'euros d'épargne brut. Nous avons un excédent de 2,1 millions d'euros de fonctionnement. Et nous avons donc, après avoir remboursé l'emprunt de la dette, 900 000 euros de capacités supplémentaires.

Donc, tout ceci pour vous dire que les finances de la ville vont très bien si ça peut vous rassurer. En tout cas nous, ça nous éclaire et ça nous permet d'envisager le futur avec sérénité.

Donc sur le programme que nous avons proposé, je vous propose d'ailleurs de le garder et vous pourrez cocher les cases au fur et à mesure des années qui s'écouleront. Puisque cette feuille de route se réalisera pour 2026-2027. Nous avons la mobilité voirie bien sûr qui est avec le schéma régional vélo qui s'inscrit, nous avons dans les lignes générales la voirie, la voirie se sera jusqu'à 2 millions d'euros par an. Il faut absolument rattraper ces routes et la voirie qui n'a pas été entretenue à la hauteur de ce qu'il devrait être.

Nous avons donc en réalisé par exemple pour 2026 prévu la rue du port aux dames, la rue Ferdinand Buisson et la rue du Port aux Malades avec la rue du Bac de Ris pour 1 050 000 euros. L'avenue de la Fosse aux carpes, elle, rue de Seine et avenue du Bac sera en 2027 prévu pour 1 100 000 euros. Puis la rue des Creuses et la Place d'Armes 600 000 cette année, 700 000 l'année prochaine Ce sont des exemples donc pour la voirie.

Ensuite pour l'enfance et l'école.

On avait également prévu 2 millions d'euros par an. Il faut rattraper et pouvoir offrir aux enfants et aux enseignants un cadre agréable. Nous avons prévu les aménagements de la sécurisation des abords des écoles. Nous l'avons déjà engendré sur ce précédent mandat. Nous continuerons avec 150 000 euros pour par exemple l'école Pierre et Marie Curie puis ensuite nous avons l'école maternelle Saint-Exupéry avec 250 000 euros, une végétalisation aussi et une sécurisation pour Pierre Brossolette 270 000 euros.

Ce qui a été très demandé et entendu et inscrit annuellement c'est bien sûr le système PPMS. Ce sont des systèmes de sécurité demandés par les enseignants. Je crois que c'est très important et donc nous avons inscrit 80 000 euros sur cette année, l'année prochaine.

Et puis nous avons aussi la restauration scolaire. Alors dans nos tournées et bien effectivement nous nous apercevons que le matériel doit être rénové et il est bon de prévoir une ligne permanente de 100 000 euros par an pour pouvoir confectionner bien sûr les repas et avoir du matériel opérationnel.

Et puis il y a les études thermiques, Champrosay puisqu'effectivement avec l'agglo. D'ailleurs, nous allons donc entreprendre les réfections du groupe scolaire Champrosay. C'est une des priorités. C'est très nécessaire pour ce groupe scolaire et donc il est inscrit les études préalables pour 2026 puisque nous lancerons ensuite les travaux généraux.

Pour les équipements sportifs.

Nous avons le terrain de foot synthétique au Cossec qui a été donc prévu pour 400 000 euros et la couverture du tennis de la Citadelle en 2027 pour 1 250 000 euros.

Et puis ensuite les équipements culturels.

Le cinéma tant attendu par les Draveillois avec donc trois salles, deux grandes et une plus petite qui sera plutôt une salle pour recevoir le public après les séances. Vous avez 284 places. Je le répète c'est en PMR et vous aurez donc une programmation qui se fera toute la semaine. Il y aura des séances aussi transverses pour les écoles, pour les associations. Vous aurez des films d'arts et d'essais. Et puis vous aurez du cinéma grand public actuel et peut-être même des VO puisque j'ai vu que c'était demandé et pourquoi pas. Le cinéma coûtera 1 500 000 euros. Il a été inscrit en 2027 puisqu'en 2026 se sont toutes les études préalables.

Ensuite, vous avez l'école municipale d'arts plastiques.

Alors c'était une grande crainte suite aux émeutes bien sûr, leur école a brûlé. Nous les avons pour l'instant momentanément placés dans des préfabriqués Algeco qui sont sur le site du Conservatoire actuel qui lui aussi va déménager. Et donc l'école municipale d'arts plastiques a été prévue pour 400 000 € en 2027 pour réintégrer les locaux en dur sur le même lieu.

Ensuite, vous avez la modernisation du théâtre où nous sommes parce qu'effectivement il y a des problèmes ou des mises à jour à faire en tout cas sur l'éclairage et la sonorisation. Cela permettra d'avoir aussi d'autres spectacles que nous ne pouvons pas proposer actuellement puisque la sonorisation n'est pas suffisante et puis nous programmons ultérieurement la rénovation des rails de pliage des sièges qui qui très très vieux, archaïques même. Et puis ensuite le rembourrage des sièges qui n'est pas d'un plus grand confort après tant d'années d'écrasement de mousse.

Ensuite nous avons les bâtiments publics, les espaces publics.

Alors nous avons plusieurs gros projets. Mais nous avons, avec Madame HIDRI, un très beau projet sur une maison de la parentalité couplée avec une ludothèque aux Mazières. Donc là il prendra lieu et place à la place de l'école municipale d'arts plastiques qui a brûlée. Nous en ferons un lieu d'accompagnement pour les enfants et les parents qui sont pour certains allophones, certains ont besoin d'accompagnement pédagogique, d'accompagnement de réussite éducative. Nous essayerons de donner un sens à cette maison de la parentalité pour un accompagnement d'un large public tout en soutenant les 1 000 premiers jours puisque nous savons que c'est capital.

Et j'en viens aussi à la maison des 1 000 premiers jours qui n'est pas inscrite dans le tableau parce qu'elle ne coûtera quasiment rien à la Ville de Draveil puisque nous disposons d'un bâtiment qui est vide actuellement qui est au Parc du Château des sables. Et ce bâtiment sera un lieu d'accueil pour la PMI et un lieu donc d'accueil pour la maison des 1 000 premiers jours. Une maison installée par le département de l'Essonne puisque c'est notre grand programme annuel la grande cause sur l'apprentissage du langage puisque tout part du langage quand on parle correctement une langue et bien on peut suivre les cours, on peut avoir du succès lors de l'insertion à tout niveau et donc nous allons encourager les 1 000 premiers jours.

Ensuite nous avons, mais c'était aussi dans le programme, le pôle jeunesse Café Cultures.

C'est un pôle donc central. Nous rappelons que nous avons déjà deux pôles jeunesse, celui de la passerelle et celui de l'escale. Donc la passerelle aux Mazières, l'escale aux Bergeries. Ce pôle central sera un pôle culturel supplémentaire mais d'accompagnement jeunesse pour d'autres missions comme l'encadrement, la formation des jeunes, salles de répétition. Il y aura toujours un espace culturel musical. C'est un très beau projet qui commencera avec ses études en 2027.

La ferme pédagogique c'était un projet déjà existant qui est toujours d'actualité et d'autant plus que nous sommes bien sûr en cours d'obtention des terrains. Les terrains ont été acquis, il reste une parcelle à obtenir. Nous avons rencontré les associations depuis longtemps maintenant qui nous ont aidé et qui nous accompagnent sur le développement de ce projet de ferme pédagogique. Ce n'est pas juste la découverte des animaux. C'est bien plus que cela puisque l'on pourra faire de la médiation animale, apporter les seniors et les enfants à la découverte bien sûr des animaux, tous les enfants qui sont atteints aussi de troubles pourront, avec plaisir, pouvoir s'occuper d'animaux. Je pense que ça peut apporter aussi de belles solutions de confort et d'apaisement pour certains enfants. Et puis donc ce volet médiation animale, médiation

médicale. Nous allons le développer autour de cette ferme pédagogique.

Je rappelle également que nous aurons une partie culture, nous pourrions renforcer les circuits courts. Nous aurons un lieu aussi pour accueillir les AMAP. Tout ceci est très important et prendra lieu et place j'espère à partir de 2028 puisqu'en 2027, nous avons le lancement des études.

Ensuite et enfin l'investissement récurrent : l'éclairage public.

Je rappelle que notre objectif c'est 2030 100% d'éclairage LED dans cette ville. Nous en sommes à 70% donc c'est tout à fait réalisable. Et là, nous mettons 500 000 euros sachant que le fait de passer en LED fait baisser la consommation électrique donc on paye moins d'électricité et donc c'est très important également. Ça permet aussi de faire la variation de lumière, de pouvoir baisser l'intensité lumineuse s'il le faut ou l'augmenter à distance et donc de bien gérer les bâtiments publics également dans leur luminosité.

Vous avez ensuite la rénovation des bâtiments publics sur le volet énergétique, un million d'euros par année. La rénovation de la voirie. Donc ce sont des travaux complémentaires à hauteur de 500 000 euros. C'est pareil récurrent sur toute la mandature.

Des aires de jeu. Effectivement, il manque des espaces, des espaces d'accueil, des espaces publics pour que les enfants, les familles et les parents puissent se retrouver en dehors de leur intérieur. Et pour les enfants, des tablettes et des écrans, je pense que c'est très important de pouvoir se sociabiliser en extérieur. C'est pourquoi nous avons décidé donc de développer des aires de jeux notamment dans le parc. On a fait une chasse aux œufs qui était vraiment formidable lundi où nous avons accueilli 2 000 enfants. Vous allez avoir des bancs qui seront installés dans ce parc, le parc du Château De Villiers.

Nous aurons donc aussi une aire de jeux. Le fameux parc canin qui a été fortement demandé également par la population. Ce parc doit vivre et donc les aires de jeux contribueront à cela. Ensuite, nous avons proposé une aire de jeu aux Mousseaux parce qu'effectivement il faut aussi une zone ludique dans ce quartier. Et puis en bas, au niveau d'Aldi, vous aurez aussi une aire de jeux.

Enfin, vous avez la vidéosurveillance qui sera redéveloppée. Nous avons un développement de caméra qui sera accompli grâce notamment à la Région avec le bouclier sécurité.

Ce que je veux dire enfin c'est que tout a été programmé et projeté, calculé de manière à ne pas faire de surprises budgétaires. Nous sommes très prudents à 7 500 000 euros d'investissements par an. Nous sommes garantis en fait de maintenir et de pouvoir atteindre notre niveau d'investissement. C'est important encore une fois parce que nous ne voulons pas promettre quelque chose que nous ne pouvons pas tenir et nous avons la garantie de pouvoir le faire puisque nous l'avons fait précédemment.

Voilà je vous remercie.

M. DAMERVAL – La rupture dans la continuité. La Droite gère la ville depuis 70 ans. Le renouveau n'est donc que la suite d'un système puisque vous avez reconduit 9 adjoints sur les 11 qui sont aujourd'hui présents. C'est donc que vous êtes dans une certaine forme de continuité et cette continuité elle date de 1995, je vous le rappelle.

J'ai entendu des choses qui m'ont assez choqué de la part de monsieur ROUSSET, c'est-à-dire qu'il a oublié de rappeler que pendant le COVID c'est les ATSEM qui ont tenu mais qui n'ont pas été augmentées d'ailleurs au passage.

Quand on a aujourd'hui une baisse des rentrées liées au service, peut-être qu'on devrait s'interroger sur la question du renoncement au service. Parce que la baisse que l'on en a aujourd'hui c'est bel et bien parce qu'il y a un renoncement en service et notamment parce qu'il y a des services publics et là rien à voir avec la question des agents mais il y a des services de public qui ne sont pas de qualité. Et donc vous avez des usagers qui renoncent au service public et qui préfèrent aller voir dans le privé parce que vous leur proposez quelque chose de mauvaise qualité.

Sur la question des impôts, vous nous dites que vous reconnaissez enfin qu'un calcul d'impôts c'est une baisse multipliée par un taux. Ça au moins vous le reconnaissez, ce qui permet de rappeler qu'il y a bien eu 31% d'augmentation en trois ans puisqu'il faut toujours prendre en compte la base et les taux et que les gens ils vivent eux la combinaison de la base et des taux et non uniquement les taux.

Vous nous dites que les taux ici sont plus bas. Mais qu'est-ce qui vous dit les bases sont au plus bas qu'ailleurs ? Et bien non, on a des bases aujourd'hui qui sont supérieures à d'autres villes et donc quand vous avez une base qui est supérieure tant mieux d'avoir un taux qui est inférieur sinon vous ne retrouvez pas à la fin une question d'équilibre économique.

Vous avez passé sous silence quand même les deux agentes qui sont passées devant le CIG et pour lequel on en a déjà discuté lors des précédents conseils municipaux. Ça j'ai quand même trouvé ça assez gonflé de votre part.

Qui vous rappelle régulièrement qu'il faut que vous remplissiez les objectifs du décret tertiaire ?

Qui vous l'a dit avant les crises ? Et notamment la crise de l'inflation de 2022. C'est bel et bien votre opposition.

Qui parle de la géothermie depuis très longtemps. C'est bel et bien votre opposition.

Alors vous vous découvrez la géothermie à 5 mois des élections municipales. Vous le mettez dans votre programme. Mais franchement, pourquoi n'avez-vous pas fait avant ?

Est-ce que vous avez vu l'état du Château De Villiers ?

Quand on parle des investissements, vous oubliez totalement qu'il va falloir investir sur le Château De Villiers ?

Alors je vais revenir sur ce que moi je voulais dire parce que votre rapport quand même il est assez loufoque.

Je vais commencer d'abord par le citer. Je pense que c'est quand même là où on trouvera peut-être les informations les plus inintéressantes. Madame le Maire, dans votre rapport, il y a écrit « l'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année à 2,1%, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7% sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse du prix du pétrole et du gaz. » La baisse du prix du pétrole et du gaz !

En pleine crise, ça fait 40 jours qu'un conflit mondial est déclenché au Proche et au Moyen-Orient et vous nous annoncez que le prix du gaz et le prix du pétrole va baisser pour 2026. En moyenne, il va baisser pour 2026 pour toute l'année ! Et que la ville ne va pas subir l'inflation des prix du gaz et du pétrole pour cette année ! Et qu'on n'a pas un renchérissement du prix du gaz de référence à partir du 1er mai de 15% !

Franchement le conflit a commencé le 28 février et vous nous envoyez le 2 avril un rapport qui nous dit que le prix du gaz et le prix du pétrole va baisser en moyenne pour 2026. Ça résume totalement le « *jourdanneauforisme* ».

C'est une vision rassurante mais profondément déconnectée des réalités. Voilà, on vient d'inventer le « *jourdanneauforisme* ». On sait à quoi on va s'attendre pendant les années où vous allez être maire.

Alors, votre rapport d'orientation budgétaire il se veut équilibré, maîtrisé, presque apaisant. C'est simple, il manquait juste des cœurs bleus et verts. Je pense qu'on serait revenu totalement pendant la campagne.

Il donne à voir une trajectoire stable, des équilibres préservés et une capacité d'investissement maintenue. Mais à la lecture attentive du document, une question essentielle s'impose : est-il crédible ?

D'abord parce que votre rapport reste étonnamment silencieux sur le fonctionnement en 2026. Or, c'est bien dans le fonctionnement que tout se joue parce que c'est là où se construit l'épargne. C'est là où cette épargne conditionne la capacité réelle d'investissement. Et sans vision claire des recettes et des dépenses de fonctionnement l'équilibre affiché est nécessairement partiel. Et donc fragile.

Cette absence est d'autant plus problématique que les contraintes sont connues, les dépenses de personnel continuent de progresser. Et c'est tant mieux au regard de la perte de pouvoir d'achat des agents et des heures supplémentaires qui se multiplient au niveau de la ville.

Les coûts énergétiques restent volatiles dans un contexte international instable malgré ce que vous croyez et les dépenses d'entretien augmentent mécaniquement avec le vieillissement des équipements et surtout l'externalisation de la droite, notamment sur le ménage dans les écoles. On ne vous dit pas merci.

Autrement dit, les marges de manœuvres sont faibles et ne peuvent pas être ignorées.

Dans ce contexte, la question centrale n'est pas seulement celle du niveau d'investissement mais bien celle de son financement. Or votre apport reste très en retrait sur ce point. Il évoque des co-financements mais sans en préciser ni les montants, ni les dispositifs mobilisés, ni la stratégie de captation.

Aujourd'hui, une collectivité ne peut plus se contenter d'arbitrer entre fiscalité et emprunt, elle doit organiser activement la recherche des financements externes, mobiliser les dispositifs existants, structurer une véritable ingénierie financière et valoriser son patrimoine.

Cette dimension pourtant décisive n'apparaît pas du tout dans votre document.

Dès lors, la mécanique est connue, si les subventions ne sont pas au rendez-vous, ce sont les habitants qui payent soit par la dette soit par la fiscalité. Et c'est ici que le décalage avec votre programme devient particulièrement frappant.

Vous affirmez vouloir maintenir un haut niveau d'investissement tout en garantissant une stabilité financière, mais la fiscalité a déjà fortement augmenté ces dernières années et aucune démonstration n'est apportée sur la manière dont les investissements futurs seraient financés autrement.

Le même décalage apparaît sur les écoles. Vous annoncez 2 millions d'euros par an. Les crédits inscrits aujourd'hui sont de l'ordre de 880 000 euros. Ce n'est pas un simple ajustement. C'est un écart structurel qui interroge directement la sincérité de votre programmation.

Ce manque de clarté, il se retrouve également dans la présentation du bilan. Si l'on prend les années 2022-2023 et 2025, elles représentent à elles seules un volume d'investissement supérieur à celui qui est mis en avant pour la période 2020 et 2025.

Quand on parlait de 102 millions, on savait de quoi on parlait mais je pense que vous avez un gros problème sur ce point ou alors vos comptes financiers uniques qui étaient présentés devant notre assemblée étaient faux. Et ce que dit la Pravda, le Vivre à Draveil était aussi faux.

Soit vous mentiez avant. Soit vous mentez maintenant. Soit vous mentez tout le temps.

Cela pose une question simple. De quoi parle-t-on en réalité quand on présente le bilan ? Et surtout à quel prix ces investissements ont-ils été réalisés ?

Une part significative a été financée par des sessions de patrimoine à hauteur de 5,25 millions d'euros, soit 12% des investissements. Et par la consommation des réserves à hauteur de 6,5 millions d'euros soit plus de 15%. Ces choix peuvent se comprendre ponctuellement mais ils ne constituent pas une stratégie durable. Dans le même temps, aucune véritable politique de valorisation du patrimoine communal n'est mise en évidence.

Au-delà des grands équilibres, certaines décisions interrogent sur la cohérence de l'action publique. Je pense notamment aux travaux programmés pour 1,1 million d'euros sur l'avenue de la Fosse aux Carpes, la rue de la Seine et l'avenue du bac alors même qu'ENEDIS procède actuellement à l'enfouissement des réseaux. Pourquoi ne pas coordonner ces interventions ? Pourquoi ne pas les mutualiser en 2026 ? Ce type de décalage pose une question simple mais essentielle celle de la planification et d'optimisation de la dépense publique.

Enfin, au-delà des montants affichés, il faut regarder les ratios car ce sont eux qui traduisent la réalité d'une situation financière. Sur ce point, les écarts avec les communes de même strate sont révélateurs. La Ville dépense 1 160 euros par habitant en fonctionnement contre 1 398 pour la strate et elle ne génère que 1 254 euros de recettes par habitant contre 1 605 pour la même strate. Mais surtout en matière d'investissement l'écart est encore plus marqué 247 euros par habitant contre 352. C'est à dire que vous

ne savez pas aller chercher l'argent.

Cela signifie concrètement que notre Commune investit moins que les villes comparables et se sous-investit chronique à des conséquences très concrètes, des équipements qui vieillissent, des travaux reportés, des coûts d'entretien qui augmentent et des rattrapages futurs encore plus coûteux. On s'en souvient à Jules Ferry sur la question du plomb où les travaux avaient coûté plus cher que si on avait fait un entretien et si on avait fait les travaux initialement. Autrement dit, ce que l'on ne fait pas aujourd'hui sans augmenter les impôts. On risque de devoir le faire demain dans l'urgence et souvent au détriment des habitants.

La vraie question n'est donc pas d'augmenter ou non la fiscalité, la vraie question est de savoir comment on finance intelligemment l'avenir sans faire porter l'effort sur les Draveilloises et les Draveillois.

Au fond ce débat met en évidence deux approches :

- la vôtre qui consiste à afficher des déséquilibres, à rassurer et à promettre la continuité,
- la nôtre qui repose sur une exigence différente, dire la réalité des contraintes, prioriser les investissements, structurer les financements et préparer l'avenir de manière cohérente.

La question n'est pas de savoir si des projets sont souhaitables, ils le sont. La question est de savoir s'ils sont finançables et dans quelles conditions et aujourd'hui votre rapport ne permet pas d'y répondre pleinement parce qu'entre le programme et le budget il y a un écart et cet écart c'est toujours les habitantes et les habitants qui finissent par le payer.

MME LE MAIRE - Merci monsieur DAMERVAL. Vous avez le ton. On finirait presque par vous croire.

Alors, d'abord, vous n'avez pas été élu. Les Draveillois n'ont pas voté pour votre projet. Je voulais juste vous le rappeler.

Ensuite, vous avez été désobligeant. En fait, on est 26 personnes. On n'est pas 11 Maire-Adjointes, on a des délégués. Chaque délégué a des délégations.

M. DAMERVAL – Tout le monde a une délégation, c'est l'armée mexicaine !

MME LE MAIRE – Exactement. C'est l'armée mexicaine mais au moins tout le monde travaille. Mais au moins, les choses avanceront et tout le monde est responsable d'un dossier.

Donc 26 personnes, je vous le rappelle avec un gros taux de renouvellement.

Ensuite, vous usurpez des thèmes, la géothermie ça ne vous appartient pas monsieur DAMERVAL, c'est à l'Agglomération. Une bonne fois pour toute, comprenez, l'Agglomération ça fait des années qu'elle est là-dessus. Les Bergeries sont déjà sur la géothermie. Vous savez bien qu'il y a un plan constitué d'un chemin qui va aller de Vigneux Bergeries qui passe par l'Aqua Sénart qui va faire Nadar et qui va descendre ensuite, on l'espère bien évidemment jusqu'au Mazières. Vous le savez !

Une bonne fois pour toute, arrêtez de dire que c'est votre projet. Ça fait des années, des années que l'Agglomération est dessus. On a le projet. On a voté le développement. Ce n'est pas votre projet. Ça suffit. Vous avez qu'à avoir d'autres idées.

Ensuite, vous parlez des éléments généraux. Vous parlez de plein de choses. On finira encore une fois par vous croire. Oui, il y a 2 millions d'euros de mis dans l'enfance parce que vous ne cumulez pas toutes les choses que nous avons dites. Bien sûr que nous mettons la sécurité aux abords des écoles, la sécurité, le fleurissement, les cours et cetera, tout ça, ça fait deux millions. De toute manière on a un PPI ligne par ligne, on sait compter et la preuve en est c'est que les chiffres ont été faits, les chiffres sont bons, ça vous dérange. Oui la vérité vous dérange et les résultats vous dérangent parce que pendant des mois on a entendu les calamités s'abattre sur cette ville. Maintenant que les résultats sont bons, vous allez trouver quoi à dire ?

On attend avec intérêt, on a entendu déjà un petit extrait. On ne se lasse pas de vos interventions ni d'ailleurs je l'imagine à la Région. Maintenant, on vous a aussi à Draveil, on vous a également à l'agglo. Nous allons profiter de vos interventions, ça va être un vrai bonheur...

Voilà ensuite vous avez sauté la page 21, je pense. Vous n'avez pas lu les dépenses de fonctionnement. Elles sont toutes expliquées ligne par ligne, chapitre par chapitre. Vous pouvez voir comment les investissements et les fonctionnements sont mis en face.

Ensuite notre système de gestion il est sain, c'est le système par tiers. Un tiers de dette, un tiers de fonctionnement propre, un tiers de dotation. Ça marche on l'a fait et c'est ce que nous avons projeté. Ça vous dérange aussi. Ecoutez ce n'est pas grave. Et puis il y a un petit truc quand même, moi je ne comprends pas parce que en fait excusez-moi parce que j'avais marqué une petite chose les bases elles sont fixées par la CCID, alors sur quel élément vous vous fondez pour dire qu'elles sont plus chères à Draveil qu'ailleurs. Moi je ne sais pas. Ça fait partie de « fake news ». Moi je suis désolé, tout ce que vous dites c'est désobligeant, désobligeant pour les agents qui ont travaillé, désobligeant pour tous ceux qui ont monté ce projet. Vous allez, je sais continuer à critiquer et à balancer des « fake news ». Nous on va continuer à avancer. On va continuer à vous présenter des choses. Je crois que c'est la première année où le projet vous a été présenté de manière aussi claire et aussi détaillée.

Maintenant, voilà, la continuité dans la rupture. Nous sommes issus effectivement du passé mais nous avons fait le pas du franchissement de l'autonomie. Nous sommes capables de réfléchir nous-mêmes et notre projet était autonome, indépendant et ne dépendait d'aucun autre nom. Nous l'avons fait en nos noms et nous avons été élus. Maintenant vous allez devoir respecter le vote des Draveillois que ça vous plaise ou non. Et je vais passer la parole à d'autres questions. Madame BOUBY, à vous la parole.

MME BOUBY - Je vois que les esprits s'échauffent. Tout va bien. Donc je vais répondre. Moi aussi j'ai préparé un petit texte que je vais vous lire mais d'abord j'ai deux trois choses qui m'ont tout de suite interpellée que je n'avais pas prévu. Je ne pensais pas que vous alliez nous le dire alors j'en profite.

Vous nous parlez de l'école de Champrosay qui doit donc subir des travaux. Vous nous parlez de l'agglomération avec l'école de Champrosay, donc faudra nous expliquer en quoi l'agglomération intervient dans la rénovation d'une école.

Vous nous expliquerez aussi pourquoi vous n'avez pas pris le pari qui était prévu au départ de déplacer l'école de Champrosay sur le site de Joffre parce que comme chacun sait construire une école coûte moins cher que de la rénover puisque ça permet d'avoir des subventions plus importantes. Et en plus, justement, vous auriez pu récupérer un terrain d'assiette pour rénover une autre école mais ça bon il y aurait encore fallu y penser, c'est encore autre chose.

Vous nous parlez ensuite d'investissement sportifs. Donc, pour avoir été aux sports, je vois à peu près de quoi on parle. Un terrain de foot, ce n'est pas 400.000 euros madame JOURDANNEAU, vous devriez le savoir. Un terrain synthétique c'est un peu plus d'un million d'euros et la couverture des terrains de tennis... Je vous rappelle quand même qu'on est sur le dossier depuis 2021. Soi-disant que le permis était déposé déjà l'année dernière en 2024 et là vous les annoncez en 2027. Bon, pourquoi pas.

Concernant le décret tertiaire, même constat que Monsieur DAMERVAL. Puisque vous voulez revenir sur les 100 millions d'euros que j'ai entendus tout le long de la campagne. Je vous rappelle que votre investissement à vous dans votre tableau que vous nous présentez est bien de 15 millions. Donc, 15 millions, vous multipliez par 6 et bizarrement vous arrivez vous aussi à plus de 100 millions. C'est à dire à peu près au même montant que monsieur DAMERVAL et moi-même. Sauf que vous nous avez attaqués en permanence en disant que nous avions un budget faramineux d'investissement, que le vôtre était de 45 millions et le l'autre était de 100. Vous verrez que si vous savez compter vous verrez que c'est à peu près la même chose.

Ensuite, monsieur ROUSSET qui compare tout le temps Draveil avec les autres villes, ça n'a aucun intérêt. Ce n'est pas parce que les autres payent chers que Draveil a envie de payer cher. Donc, se comparer en permanence ça n'apporte rien à part s'autosatisfaire.

Maintenant concernant cette présentation du ROB. Alors on constate effectivement qu'il a été fait à la va vite car il ne tient absolument pas compte du contexte géopolitique actuel et d'autre part il n'est adossé à aucun plan pluriannuel d'investissement sur les six ans à venir et ne permet donc pas de se projeter.

Gérer une commune, c'est anticiper et votre ROB en manque cruellement. Certainement préparer en décembre, vous oubliez l'inflation persistante qui grignote chaque jour le chapitre 11. Vous oubliez également

les conflits mondiaux qui pèsent lourd sur les prix et vous annoncez même page 2 la baisse du prix du pétrole et du gaz.

Désolé François, mais on est d'accord.

Pourtant chaque personne qui suit un tout petit peu l'actualité sait que chaque projet inscrit au chapitre 21 coutera 15% en moyenne plus cher demain avec la hausse des matières premières.

Vous ne tenez pas compte non plus de la raréfaction de l'argent public et la baisse annoncée des dotations de l'État.

Quel est votre stratégie ? Vous présentez un budget à l'os sans aucune marge de sécurité. En ouvrant début mars une ligne de trésorerie de 2 millions, vous ne laissez plus aucun bouclier. Pourquoi avoir ouvert cette ligne de trésorerie de 2 millions d'euros le mois dernier si comme vous l'affichez au compte 23, la section de fonctionnement dégage un excédent capable de financer l'investissement. Il faudra nous expliquer ce qu'il y a dans cette ligne et comment vous l'avez déjà grignotée.

Après les épisodes qui ont émaillés le budget 2025 et vos efforts pour annoncer une gestion saine, le ROB attendu n'est toujours pas à la hauteur. Il aurait dû être la projection d'un redressement mais finalement, c'est un ROB de camouflage.

Derrière l'équilibre affiché se cache une réalité comptable brutale. Nous sommes au bout du système.

Le chapitre 24, produit des cessions, est devenu le symbole de votre gestion qui est loin d'être transparente contrairement à l'image que vous souhaitez incarner. L'année dernière vous aviez notifié à la CRC une recette d'urgence de 535 000 euros pour sauver les apparences et retrouver le petit équilibre. Résultat, qu'est-ce que l'on voit dans votre tableau ? Zéro euro encaissé et le report n'est pas prévu pour 2027.

Autant, je me réjouis que cette vente n'ait pas abouti, autant c'est une faute grave de sincérité budgétaire. Vous avez utilisé une vente fictive comme caution bancaire. Je constate que mes interrogations étaient donc légitimes. En conséquence le chapitre 16 des emprunts s'envolent à 3,9 millions d'euros.

Nous empruntons pour compenser des ventes qui n'existent pas alors que notre encours de dette frôle déjà les 23 millions d'euros. Le montant inscrit au chapitre subvention 2025 de 5,3 millions a souffert en 2025 d'un décalage massif entre le prévu et le réalisé qui atteint un 1,7 millions. Cela dénote soit d'un retard dans la réalisation des travaux, soit d'une difficulté à obtenir les accords de financement espérés. Pour ce même chapitre en 2026, il n'y a plus que 1,9 millions.

Pouvez-vous préciser pourquoi et sur quel projet nous avons les restes à réaliser ?

Par ailleurs, quels sont les opérations patrimoniales budgétées à un million en 2025 pour lesquelles nous n'avons reçu que 2 827 euros étant entendu que ces opérations sont de nouveaux projetées à l'identique en 2027.

Donc là je reviens, c'était donc sur votre investissement et donc de 15 millions environ pour 2027. Ce qui multiplié par les sept ans qui nous lient vous amènent vous aussi un investissement global de plus de 100 millions. Il aurait été judicieux de prendre une calculette avant de dénoncer ce que vous appliquez vous-même.

Quant au fonctionnement, il s'agit d'une épargne gonflée au report. L'équilibre de la section de fonctionnement est un trompe l'œil dangereux.

Le virement à l'investissement chapitre 23 de 1,17 millions ne provient pas d'une gestion rigoureuse mais du résultat reporté de 1,39 millions. Sans ce bas de laine du passé, votre capacité d'autofinancement serait négative. En clair, la mairie dépense plus qu'elle ne gagne au quotidien.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élève à 35 millions. En baisse de 1,4 millions par rapport au budget initial. Pourriez-vous nous commenter les principaux écarts réels et budget concernant les postes suivants :

- les charges à caractère général qui ont baissé donc de 674 000 euros,

- les autres charges de gestion courante de 340 000 euros,
- et les charges exceptionnelles de – 235 000 euros.

La proposition budget primitive 2026 atteint donc 37,4 millions soit une hausse réelle de 6,8% par rapport à 2025 et non de 2,5 comme indiqué dans votre rapport.

Cette augmentation est particulièrement marquée sur des charges à caractère général + 12%, des charges de personnel + 4% et des autres charges de gestion courante et appelle des explications précises.

La hausse des dépenses de personnel est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient après une année 2025 contenue et qu'elle portera l'augmentation cumulée à + 19% en 5 ans.

Sans remettre en cause certaines priorités que nous soutenons notamment le renforcement de la police municipale, cette trajectoire traduit surtout un manque d'initiative, ambitieuse et innovante pour maîtriser durablement les coûts.

Enfin, la référence à la stabilité des effectifs ne saurait occulter un niveau d'effectifs surdimensionné pour une commune de cette taille déjà souligné par la Cour des Comptes.

Le chapitre 12, charges de personnel est le « boulet financier » de cette commune. Il pèse 24,5 millions soit 65,5% de nos dépenses réelles. La CRC exige un effort et vous avez imposé une économie de 230 000 euros sur ce chapitre. C'était en août dernier, il n'y a pas si longtemps. Et pourtant aujourd'hui vous augmentez ce chapitre de plus d'un million.

En 2027, le rideau va tomber. La section fonctionnement n'aura plus d'excédent 0,2 à injecter. La section d'investissement plus de bien à vendre au chapitre 24. Une ligne de 2 millions d'euros qu'il faudra bien rembourser en trésorerie. En refusant de réformer structurellement le chapitre 12 et en bricolant le chapitre 24 pour rassurer la CRC, vous nous menez droit vers une très forte augmentation des taux en 2027, contrairement à ce que vous avez indiqué dans votre programme électoral écrit en gras en toutes lettres sans aucune augmentation d'impôts. Nous vous le rappellerons le moment venu.

Votre responsabilité est maintenant immense. Vous avez devant vous 13 personnes de l'opposition. 13 personnes qui représentent un tiers du conseil municipal. 13 personnes qui portent les voix d'un peu plus de 7 000 personnes alors qu'à vous à 26, vous n'en représentez que 3 300. Vous ne pourrez pas ne pas en tenir compte. Vous devrez faire preuve d'humilité, d'écoute sincère et de respect des forces d'opposition.

Voilà je vous remercie.

MME LE MAIRE - Donc plusieurs petites choses. Je note que vous êtes tous ensemble, unis. C'est bon de savoir que vous êtes associés aux deux autres listes. Je note ça.

M. BATTESTI – Non, non. Excusez-moi. Madame le Maire, ça c'est vos propos qui vous engagent. Je n'ai pas le même constat que vous sur le sujet.

MME LE MAIRE – Ok. Très bien.

Ensuite, je note aussi que les 24 millions de salaire des agents se sont des boulets. Donc, les agents, avec vous, ils avaient bien compris qu'ils n'étaient pas tous essentiels. Là, de savoir que se sont des boulets, ils vont adorer. Je pense que vraiment là, on touche le fond.

Ensuite, vous n'arrivez toujours pas à comprendre. Vous confondez les reports d'investissement avec les lignes d'investissement. Moi je crois que franchement il va falloir prendre des cours. Moi je n'ai pas pouvoir toujours vous expliquer. Nous, chaque année, nous inscrivons 7,5 millions d'investissements nouveaux. Vous ne comprenez pas ce que c'est que les reports à nouveau. Alors, prenez des cours et puis après vous reviendrez.

Donc, on n'aura pas nos 100 millions, on sera à ce que l'on a dit 7,5 millions d'investissements inscrits. On arrivera à nos 45 millions.

Que vous dire ?

La ligne de trésorerie c'est Georges Tron qui l'a ouverte, et elle est reportée annuellement. Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? Et donc, elle est annuellement reportée. Ça tombait le mois dernier. Bah oui, elle a été reportée par la banque et donc il le faut. C'est un droit à tirer. Elle n'a pas été tirée. Donc cette ligne de trésorerie. C'est un mode de fonctionnement et ce n'est pas pour autant qu'on l'utilise.

Voilà donc je ne sais pas c'était un florilège. Je ne sais pas le monsieur ROUSSET, voulez-vous prendre la parole un petit peu ? Moi, je suis fatiguée. J'ai une charge mentale-là qui explose. Excusez-moi ! Effectivement, premier conseil, j'explose. Allez, je vous passe la parole.

M. ROUSSET - Moi je n'ai pas la même charge mentale, je suis un homme ! Désolée madame le Maire, j'en dirai moins. J'en dirai beaucoup moins.

Non, c'est juste sur la sincérité budgétaire. Le budget il avait été fait avec les magistrats de la CRC.

La sincérité, à chaque fois nous dire que les recettes n'étaient pas sincères, c'est des recettes qui ont été notifiées. Après on sait qu'on a toujours des décalages. Donc de nouveau attaquer la sincérité fait par les magistrats instructeurs qui sont venus dans la ville, pendant quatre semaines on a travaillé ensemble pour faire le budget qui a ensuite été validé par une chambre. C'est la première fois qu'on attaque la sincérité de la CRC. Mais bon, pourquoi pas. Ce n'est pas la première fois que vous nous le dites.

Maintenant, je voudrais juste revenir sur les échanges à caractère général. On augmente de 3,4%. Si vous lisez bien, c'est par rapport au BP, le BP 2025 on l'augmente. Si on reprend notre CA 2025 sur les charges à caractères générales chapitre 11, on est à 7 991 000 euros et la proposition est de mettre 8 958 000 euros qui est un peu plus que ce que vous aviez mis au budget prévisionnel 2025. Donc, ça nous donne quand même une sacrée marge.

M. BATTESTI – Je voulais juste remettre deux trois petites choses à leur place parce que j'entends que tout le monde s'énerve et c'est moi qui vais vous dire ça. Je suis très très calme depuis peu de temps et je suis très très content d'être aussi calme.

L'ancien Maire, il a été 25 ans à la voirie. Aucun d'entre vous n'y a été ? Hormis, peut-être monsieur ARFI qui était là à l'époque. Moi, j'ai connu l'époque voirie donc quand les gens critiquent que la voirie n'a pas été faite, je pense qu'il a aussi sa part de responsabilité en son temps. Ça, c'est fait. C'est dit.

Maintenant, je vais passer à la deuxième ligne.

Deuxième ligne, on parle des hausses d'impôts. Que quiconque me regarde droit dans les yeux parce que c'est l'expression à la mode, sur des réunions qu'il y a eu lieu entre élus de l'ancienne majorité, j'étais le premier à dénoncer les hausses impôts que certains voulaient prôner. On allait jusqu'à 30% selon certains. Que quelqu'un me dise tout de suite si c'est faux. D'accord, merci. Ça c'est très gentil de votre part d'acquiescer, le silence vaut son poids et tout le monde pourra juger. Par contre, ce postulat, je souhaite pour les Draveillois véritablement, qu'il n'y ait pas de hausse d'impôts. Je le souhaite. Je le souhaite véritablement.

Maintenant, je vais rétablir aussi deux trois petites choses. Il y a des gens qui s'occupent de sport. Je les félicite de leur nomination. Je leur souhaite bien du plaisir parce qu'une moquette pour un terrain synthétique c'est 400 000 euros. On est complètement d'accord. Il y a quelqu'un qui est bien au fait autour de la table qui connaît très très bien le sujet comme je peux le connaître après quelques années passées. Sauf qu'il y a toute l'infrastructure, tout le terrassement, toute la préparation de terrain. Et là on est plus du tout dans les mêmes budgets. Je réitère ce que je disais au DTN du DFC à l'époque, on entend du million d'euros, tout livré, clé en main. Ça c'est les vrais prix. Donc, il ne faut pas tromper les gens en donnant des valeurs financières qui ne sont pas complètes.

Je reviens sur le tennis.

Le tennis c'était une promesse qui a été faite lors du dernier mandat. L'ancien maire, et il y a suffisamment de personnes autour de la table qui sont bien en fait de la situation, on fait tout pour que ça traîne dans tous les sens du terme, il y a eu des investissements, il y a eu tout un tas de choses. Très bien. Maintenant, on en est plus à ça. Normalement le projet devrait sortir de terre. Et je pense qu'il est, et Dieu sait que j'aime le football, et j'espère qu'il y en a ce soir qui regarde le match en douce sur leurs écrans, mais j'espère que c'est le projet qui va sortir le plus rapidement possible parce qu'on risque même de perdre des subventions. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'on a des subventions.

Je vais revenir sur la police municipale.

J'ai une carte qui a disposition. J'en avais parlé à l'ancien maire aussi. On est les plus sous dotés de toutes les communes alentours de tout matériel qui aurait pu être fourni par la Région. Donc, oui je sais et c'est pour ça qu'on a des désaccords que je ne suis pas d'accord avec vous sur plein de sujets. Mais la Région pouvait nous financer des voitures, des motos. Je l'ai dit à l'ancien maire. Ça n'a jamais été enclenché alors que c'est des choses et des sommes que nous n'aurions pas eu à dépenser. Alors oui, je suis peut-être emmerdant tout ce qu'on veut, on pourra me qualifier de tout ce qu'on veut. Mais j'essaye tout le temps d'amener des choses pour que les choses fonctionnent au mieux pour les Draveillois et pas pour un intérêt personnel. Et ça c'est le moteur que beaucoup devraient avoir et je vous souhaite vraiment de tous avoir pendant toute la durée de ce mandat. C'est ça qui doit vous animer tous. Mais véritablement parce que c'est un vrai sujet de fond et je suis très inquiet sur deux trois sujets.

Maintenant, pendant le dernier mandat, il y a eu des choses que je pense qui ont été bridées. Vous le savez tous, on en a parlé. Je faisais partie de cette ancienne majorité et celle d'avant parce que j'ai fait quatre mandats, je suis le doyen de tout ça. Donc j'ai un historique par rapport à tout ça et je me rappelle que pour les impôts il y a beaucoup de gens qui voulaient les augmenter. Ça a été baissé parce que personne ne voulait les payer.

Attention pour l'impôt direct. Attention sur l'impôt indirect, nous allons avoir des coûts qui vont exploser. Voilà faut pas oublier que là on parle que du pétrole mais sauf que dans tous ces pays-là, là-bas, en ce moment, il y a des difficultés. Ils font toute la pétrochimie. On a aussi des grandes entreprises de béton qui sont là-bas. On a des entreprises de plein de sujets qui sont là-bas. L'impact va être très fort. Bon courage pour ne pas avoir une augmentation. Je ne parle pas de l'inflation naturel. On est bien d'accord. Merci.

MME LE MAIRE - Merci monsieur BATTESTI. La précision c'est que pour le tennis on attend la subvention de la Fédération Française, que les dossiers sont en cours d'instruction avec les subventions. Cette année avec la Région aussi pour le tennis. Et qu'avant d'écrire la ligne, on est quand même en avril d'ici mai...

Donc, nous attendons d'avoir l'équilibre global opération dépenses recettes avant de l'inscrire c'est pour ça qu'on l'a mis en 2027.

M. BATTESTI – C'est une très bonne nouvelle, merci

M. FOURNIER – J'ai une question laconique, beaucoup plus simple.

J'ai vu une augmentation du personnel de 13 agents, passant de 682 personnes à 695.

Alors je remarque dans ce que j'ai pu lire que les charges de fonctionnement et de personnel sont déjà lourdes. Les fonctionnaires, ce n'est pas un boulet. C'est sûr et certain. On a besoin des fonctionnaires. On les remercie pour leur travail. Mais à partir d'un certain nombre de personnels, si on en rembauche de futures personnes.

En fait, ma question elle est simple.

Est-ce que vous allez continuer à embaucher du personnel sur les six ou sept prochaines années ?

MME LE MAIRE - Alors vous avez noté dans le programme que nous avons deux points vraiment forts :

- le périscolaire
- et la police.

Voilà, nous maintiendrons cette décision.

Le périscolaire, vous avez vu cette semaine, nous avons ouvert Champrosay. Un périscolaire qui est monté en flèche parce que nous avons réussi à recruter très rapidement donc du personnel pour arriver à 70 enfants. Donc c'était vraiment une demande des Draveillois. Nous l'avons entendu. Le périscolaire a ouvert le 1^{er} avril, ce n'était pas un poisson. Nous avons été accueillis merveilleusement bien avec Faten HIDRI qui est responsable de l'enfance et donc ces personnes viennent pour ce périscolaire et ensuite pour la police municipale. C'était un engagement. Nous le tiendrons. Bien sûr, nous n'aurons pas forcément les douze personnes tout de suite. Ce sera effectivement des efforts à faire mais ces deux postes-là sont non négociables.

M. FOURNIER - Si je peux me permettre madame le Maire, je suis évidemment d'accord avec vous pour la police municipale, c'était dans notre programme et j'essaierai d'être une opposition avec Angélique constructive et donc pour la police municipale on vous soutiendra à chaque fois. On est on est pour la sécurité.

MME LE MAIRE - Je vous remercie.

M. FOURNIER - Pour le périscolaire, je pense que c'est une bonne idée mais moi je pense qu'il faudrait penser aussi à un désendettement de la commune. Et on pourrait penser, par exemple, au non remplacement des fonctionnaires qui partent à la retraite. Évidemment, s'ils ne sont pas nécessaires.

MME LE MAIRE – Alors, voyez avec Madame BOUBY, elle a des idées pour les personnes non essentielles.

MME BOUBY – Ola, ola, ola ! Attention madame JOURDANNEAU, ne dites pas n'importe quoi.

MME JOURDANNEAU-FORT – C'est vous qui l'avez dit.

MME BOUBY – Non, non, non. Je parlais d'un boulet financier, le chapitre 12.

MME JOURDANNEAU-FORT – C'est dans votre programme.

MME BOUBY – Non, non pas du tout. Absolument pas. Vous ne l'avez pas lu, la preuve. Vous pensez que 100 millions c'est 100 millions d'investissement. Effectivement, vous ne savez pas lire, alors.

MME LE MAIRE - Je vais prendre des cours !

M. FOURNIER - Il y a autre chose. En fait, je parle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Il y a aussi quelque chose qui existe. Ça s'appelle le redéploiement. Et moi, je pense qu'il serait intelligent de mettre de l'intelligence artificielle pour les fonctions support.

M. DAMERVAL – Il y en avait beaucoup dans ton programme, on le sait.

M. FOURNIER – Exactement.

MME LE MAIRE - Alors, nous faisons du redéploiement. Nous faisons du non remplacement si les postes étaient redondants dus à des performances nouvelles dus à des outils nouveaux également. Nous avons une personne maintenant qui est attachée à la délégation de l'informatique du déploiement numérique et de l'intelligence artificielle, monsieur Emad ZAKY, ici présent. Nous sommes pleinement conscients et nous même issus du privé que nous disposons d'outils qui peuvent être fortement améliorés dans le service public.

Maintenant, effectivement nous remettons aussi de l'humain là où il faudra en remettre sur les points d'informations, les points administratifs, les guichets uniques, les guichets enfance, les personnes que nous ferons tourner aussi dans les quartiers pour assurer des permanences administratives parce que nous nous apercevons qu'effectivement, il y a une fracture numérique, on peut le dire. Il y a des personnes qui ne savent pas se servir de tous ces outils et il faut leur venir en aide. Donc oui, on re déploiera. On saura peut-être rationaliser certains postes et en déployer d'autres. Merci.

VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Approuvé à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 13 : M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 0

M. BATTESTI - Madame le Maire, madame le Maire, est-ce que je pourrais faire une petite entorse parce que j'ai oublié tout à l'heure un petit élément parce que ça m'est revenu par un texto parce qu'il y a des gens, voilà. Il y a une promesse qui avait été faite. Vous étiez là d'ailleurs avec Monsieur ROUSSET au Championnat du monde de boxe qui a eu lieu ici. Il y a une promesse qui avait été faite à l'ancien maire.

MME LE MAIRE - Là on est sur le DOB, s'il vous plaît.

M. BATTESTI – Oui, je sais mais c'est important parce qu'il y a une association qui attend et qu'il y a le trésorier payeur qui est contre lui pour un montant de 750 euros promis. Mais qui n'a toujours pas été versé. Si vous pouvez faire le nécessaire. C'est juste ça. Merci.

MME LE MAIRE – Tout sera passé. Mais là on est pas du tout là-dessus mais ce qui a été promis sera fait. On n'est pas là-dessus. Ok.

PREND ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DCM 26-04-039 Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

Madame le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Merci madame le Maire.

Bah c'est la délibération traditionnelle qui répond aux prescriptions réglementaires et légales. Il y a une enveloppe qui est déterminée pour les collectivités de plus de 30 000 habitants. A partir de cette enveloppe-là, elle est déterminée pour le Maire et les adjoints au Maire et ensuite déclinée s'il y a des conseils délégués.

Donc vous avez le tableau qui est indiqué dans le cadre de la délibération.

M. DAMERVAL - Madame le Maire, vous nous présentez aujourd'hui l'armée mexicaine qui compose votre équipe. Ça consomme d'ailleurs je pense aussi parce qu'au regard d'avoir réussi à placer tout le monde délégué et d'avoir donné le petit hochet à chacun. Je pense que ça devait être un moyen de tenir votre majorité, mais je me demande pourquoi vous n'allez pas plus loin puisque en fait ça existe.

On peut très bien aussi octroyer une indemnité à tous les élus qui siègent et pourquoi uniquement à votre majorité ?

Et là me revient votre discours d'installation, vous nous avez dit qu'être une femme d'écoute de renouveau et que vous serez à l'écoute de l'opposition. Les choses n'ont pas forcément changé par rapport à ce qui était avant.

Certains connaissent l'opposition de plus longtemps à Draveil donc on parle de choses qu'on connaît.

Mais quand même lors de votre discours, vous nous avez parlé de la place de l'opposition et je regarde sur le site internet, les élus ne sont pas répartis par groupe d'opposition et vous décidez d'assimiler l'intégralité des groupes d'opposition à une opposition unique comme vous l'avez fait tout à l'heure lorsque vous vous êtes adressée à Madame BOUBY. Ce n'est pas vrai.

Il y avait quatre listes et nous avons constitué un groupe qui s'appelle « Draveil en commun », nous avons déposé la constitution du groupe et nous attendons d'ailleurs toujours une réponse au courrier que vous nous avez déposé sur la constitution du groupe puisqu'il y a aussi des moyens qui sont alloués et malheureusement ce n'est pas la première délibération qui passe, mais bon qu'à cela ne tienne.

Ensuite vous avez repris les mauvaises habitudes de votre prédécesseur.

Le tableau des manifestations n'est pas distribué à tous les élus mais uniquement réservés aux élus de la majorité alors que c'est quelque chose qui est produit par l'administration et donc qui devrait être diffusé à l'intégralité des élus.

Et en plus, vous estimez que lorsque les élus d'opposition ne sont pas associés à vos manifestations, ça veut dire qu'ils n'y prennent pas part et que les réseaux sociaux de la ville doivent indiquer que seuls les élus de la majorité y ont participé alors que les élus d'opposition n'y étaient pas associés.

J'espère que c'est une mauvaise habitude qui existait de l'ancienne mandature, mais que la femme de renouveau que vous êtes ne va pas faire perdurer ce type de tradition à dire que seuls les élus de la majorité participent lorsque les élus de l'opposition ne sont pas invités.

Sur la question des cérémonies patriotiques.

J'espère qu'on ne reproduira pas ce qui s'est produit le 19 mars dernier lors des cérémonies patriotiques où les réseaux sociaux de la ville ont communiqué uniquement l'événement de Sénart et non l'événement de la place du 19 mars. Et où on se retrouve avec des photos sur les réseaux sociaux de la ville, où on se retrouve encore comme à un autre temps ou on a réussi à cadrer pour être sûr que n'apparaisse aucun élu d'opposition et ça, ça ne se fait plus. Franchement, ça se faisait du temps de la Pravda, bouche tes oreilles Fabienne mais voilà. C'est des choses quand même qui aujourd'hui ne doivent plus exister.

Et sur la place des oppositions, vous avez aujourd'hui trois oppositions qui composent un tiers du conseil municipal qui représente un nombre de voix conséquent sur la ville et j'espère que vous serez en prendre compte d'une manière différente de ce qui s'était fait et je pense qu'on doit pouvoir travailler quand il s'agit de question d'intérêt général, on sera une opposition constructive.

Mais vraiment, sur la question de l'intérêt général, on pourra toujours se retrouver quand il y aura des combats à mener quand il y aura des subventions à aller chercher dans le bouclier de sécurité spéciale dédicace parce que notre groupe à la Région a voté contre le financement d'armes létales et de drones aux polices municipales puisque c'est la loi et je pense que le Préfet de police de l'époque qui a déféré le texte qui s'appelait Laurent NUNEZ, je sais pas, il a changé de poste entre temps, sait quand même de quoi on parle et s'il y a des groupes d'opposition qui font leur travail sur la question du respect de la législation, c'est bien aussi de les écouter. Et j'espère qu'il y aura un peu plus d'écoute que ce qu'on a connu lors du précédent mandat.

MME LE MAIRE – Alors un peu plus d'écoute et un peu plus de réponses. Je vais répondre point par point.

C'est moi qui ai voulu le plus vite possible mettre toutes les images et vos groupes n'étaient pas encore officiellement créés et donc on a mis tout le monde et on vous a regroupé par groupe quand même. Vous avez bien vu qu'on n'a pas mélangé par ordre alphabétique. Voilà. Donc c'est moi qui ai demandé de manière à ce que nous soyons tout de suite représentés et donc effectivement les noms des groupes vont apparaître. Ça c'est un détail. Les moyens, la salle, etc..., tout cela va vous être accordé. C'est légal, c'est réglementaire, il n'y a pas de sujets là-dessus.

Le tableau des manifestations n'existe pas, n'existe plus Vous avez sur Facebook toutes les informations. On le fait une fois par semaine, on marque tout. On fait comme ça maintenant. De toute manière on a les boucles WhatsApp. On a chacun nos trucs, il n'y a pas de souci. Il n'y a plus de tableaux de manifestations. Je sais que c'était votre point mais on n'en a pas donc on ne va pas le créer pour vous ou pour nous. On ne le crée pas. Ça fait une charge mentale en moins à la personne qui s'occupe de faire ce tableau de manifestations.

Ensuite on ne dit plus cérémonie patriotique, c'est la loi. On se doit d'informer tout le monde. Donc on informera tout le monde bien évidemment des événements patriotiques. Voilà donc je ne pense pas que vous avez... le 19, alors le 19 c'était aussi une date un peu chamboulée je pense on était tous. On sera dans le changement et vous aurez des réponses des réponses à vos questions. On ne sera pas d'accord, on n'a pas la même vision. On le sait bien, c'est la même chose pour le Département, la Région j'imagine bien aussi, l'agglomération vous le verrez. Mais tant que cela sera constructif, vous aurez toujours et nous vous apporterons des réponses à vos questions. Vous n'aurez peut-être pas la réponse mais vous aurez une réponse.

M. DAMERVAL – Juste un petit complément. Si Facebook devient la norme pour la communication de la Ville, d'abord ça reste quand même un GAFAM : point 1.

Et point 2 : Ne pas oublier qu'il y a une grande partie de la population qui est bloquée sur le compte de la Ville de Draveil.

Si, si. Je peux vous dire que vous êtes de gauche, vous savez, quand vous êtes bloqué sur le compte de la ville de Draveil ça correspond à une certaine période.

Enfin on ne peut pas satisfaire quand même que ce soit un GAFAM qui informe la population.

MME LE MAIRE – Du coup, j'en profite pour dire que quand on intervient sur le site de la ville, on intervient sur le sujet mais pas sur une communication qui n'a rien à voir avec le sujet. Mais non. En fait, ce que vous voulez c'est avoir de la visibilité et de la parole sur un sujet qui n'est pas en relation avec la publication.

Donc, c'est pour ça qu'on a fait une charte qui recadre le sujet à sa publication. Maintenant, je sais bien que ça ne vous plaît pas mais c'est comme ça.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 9 : M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, M. BATTESTI, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

Contre : 4 : Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, Mme TILLY

DCM 26-04-040 Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués

Madame le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - C'est pareil, on est toujours dans le traditionnel.

C'est la majoration prévue à l'article L 2123-22 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les villes chaque feu de canton il y a des majorations et donc vous avez le tableau de la majoration de 15% qui est proposé à l'issue. Et comme vous pouvez le constater monsieur DAMERVAL, c'est pour l'ensemble : Maire, Maires-adjoints ainsi que les conseillers délégués qui ne sont certainement pas une armée mexicaine comme vous l'avez dit. Je trouve que c'est très offensant pour tous nos collègues qui veulent s'investir, qui sont déjà investi et qui ont déjà des projets.

MME LE MAIRE - Ils ne sont pas là pour lever la main juste au conseil municipal. Ils sont là pour participer à la vie de la ville et chacun d'eux est référent de son quartier.

M. DAMERVAL - Si on s'est abstenu sur le premier texte c'est parce que ce sont les indemnités du Maire et on considère qu'il est normal que le Maire et les adjoint aient des indemnités.

Sur la question de la majoration, nous voterons contre puisque vous décidez que c'est un fait majoritaire uniquement un fait majoritaire. Et quand vous décidez de mettre l'intégralité des élus de votre groupe donc des 26 ayant une délégation et ayant une indemnité j'appelle ça une armée mexicaine puisque c'est ce qu'on faisait dans l'armée mexicaine on donnait un grade à chacun pour être sûr que chacun continue à aller au combat.

Voilà ce n'est pas péjoratif il y a bien pire. J'aurais pu trouver bien pire.

Voilà. Alors, que vous soyez choqué pour l'armée mexicaine et pas pour le hochet, je pense que vous devez vous tromper de référentiel.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 13 : M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO

MME LE MAIRE - Ensuite nous allons passer à votre projet de motion et ensuite aux questions madame BOUBY et monsieur DAMERVAL vous clôturerez cette séance.

DCM 26-04-041 Motion du groupe « Draveil en commun » pour la plantation d'un « Arbre de la Fraternité » à Draveil, symbole de tolérance et de lutte contre tous les racismes

MME BELLAY –

Considérant que la Constitution de la Ve République a placé en tête de son texte l'article 1er, qui énonce : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », afin que puisse se réaliser l'article 2, qui proclame : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité" » ;

Considérant que ces principes et ses valeurs, indissociables les uns des autres, fondent notre pacte républicain et commandent à chaque commune de les faire vivre au quotidien dans ses actes, ses symboles et ses engagements ;

Considérant que, dès 1789, les communes de France ont planté des Arbres de la Liberté, devenus des symboles de la République naissante, de son idéal d'émancipation et de fraternité entre les citoyens ;

Considérant qu'en août 2025, à Épinay-sur-Seine, un arbre planté en mémoire d'Ilan Halimi — jeune Français de confession juive, séquestré, torturé et assassiné en 2006 à l'âge de 23 ans parce qu'il était juif — a été abattu en pleine nuit, suscitant une indignation unanime des responsables politiques et un vaste mouvement d'émotion dans tout le pays ;

Considérant qu'en 2019 déjà, deux arbres plantés à Sainte-Geneviève-des-Bois, commune de notre département où Ilan Halimi avait été retrouvé agonisant, avaient été sciés avant d'être replantés, confirmant combien ces symboles de mémoire restent des cibles pour la haine antisémite ;

Considérant qu'au-delà de l'émotion, ces actes imposent une réponse civique et républicaine, fondée sur la mémoire, la tolérance et la fraternité ;

Le Conseil municipal de Draveil décide :

- qu'un "Arbre de la Fraternité" soit planté à Draveil, dans un lieu public et visible, en hommage à toutes les victimes du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de haine et de discrimination ;
- que cet arbre soit accompagné d'une plaque commémorative rappelant la devise républicaine et la vocation universelle de la fraternité et de l'égalité, au cœur du pacte républicain ;
- que cette initiative soit menée en lien avec les établissements scolaires, les associations, les représentants des cultes et les habitants, afin d'en faire un moment collectif d'éducation et de transmission ;
- que la Ville s'engage à inscrire cette démarche dans la durée, par des actions éducatives, citoyennes et culturelles favorisant la tolérance et la lutte contre toutes les formes de racisme et de haine.

Planter un Arbre de la Fraternité à Draveil, c'est incarner la convergence de ces principes constitutionnels dans un geste symbolique et concret

MME LE MAIRE – Je vous remercie. Du coup, c'est la troisième fois que vous proposez cet arbre et je crois que la première fois on vous a déjà dit oui, on va le planter à la Sainte Catherine parce qu'à la Sainte Catherine tout prend racine. C'est dans le texte. Je l'ai dit. C'est inscrit.

La deuxième fois vous n'étiez toujours pas content, du coup vous avez attaqué au tribunal administratif à Versailles parce que c'est dans votre procédure de faire, parce que vous trouviez que ma réponse n'était pas claire.

La troisième fois ce n'est toujours pas clair. Je vais vous donner la date : 28 novembre noté Café Cultures nous plantons l'arbre. 28 novembre pourquoi c'est juste après la Sainte Catherine.

Donc, je ne sais pas pourquoi vous revenez trois fois sur le sujet. Ce sujet il est monumental nous adhérons tous à ce sujet bien évidemment mais ça fait trois fois qu'on vous dit oui on va planter cet arbre et on ne comprend pas pourquoi ça doit passer par le tribunal administratif. Ce n'est pas un moyen de pression en fait.

En fait on vous a dit oui dès le départ on vous a dit oui dès la première fois. La deuxième fois c'était en période électorale, on vous a dit non on le plantera.

C'est dans le texte vous reprenez les PV et vous verrez « à la Sainte Catherine tout prend racine nous planterons cet arbre en novembre ». Vous reprenez le PV et nous en reparlerons.

Bref, nous vous convions et voilà une date d'agenda officiel.

Je ne vote pas la motion, vous nous avez attaqué dessus donc je ne vote pas la motion. Ce n'est pas la motion qu'on rejette bien sûr que l'idée on est pour c'est la manière de faire. Votre manière de faire n'est pas acceptable et l'arbre de la liberté 28 novembre au Café Cultures. Je vous donne à tous rendez-vous pour planter ce magnifique Olivier qui sera un signe de paix et de fraternité comme vous le souhaitiez.

Voilà ce sera aussi un symbole de tolérance et d'ouverture.

M. BATTESTI – Merci. J'étais favorable non pas par l'étiquette politique que ça représente mais par rapport au symbole. Par rapport à tout ce qui est contre le racisme et sous toutes ses formes parce que les formes sont diverses de plus en plus.

Donc je suis très content que ça se fasse à titre personnel pour plusieurs raisons, mais ça me regarde.

Par contre, je vous demande de faire très attention, vous allez le planter au Café cultures. Pour les anciens, je suis désolé, je suis un des plus vieux, il y a eu déjà un arbre qui a été planté qui n'avait aucune symbolique par rapport à ce qui est énoncé ce soir. L'arbre est mort de sa belle mort très rapidement. Faites très attention là où vous le plantez. Voilà.

MME LE MAIRE – On mettra de l'engrais. Mais monsieur DAMERVAL voulait que ce soit un lieu très visible

M. BATTESTI - Apparemment il y a une élue qui s'en rappelle. L'arbre est mort donc c'est pour ça, vérifiez bien un l'endroit où vous allez le planter, véritablement.

M. DAMERVAL - Juste pour rappeler les choses, cet arbre a donc été couper fin août et nous avons déposé au premier conseil municipal qui a suivi et vous nous avez répondu que vous ne pouviez pas voter ce type de motion parce que nous étions en période électorale.

Donc aujourd'hui on vous représente une motion.

MME LE MAIRE - Depuis vous avez attaqué et donc je vous dis la procédure n'est pas...

M. DAMERVAL – Notamment parce que vous avez refusé une inscription à l'ordre du jour. Vous assumez le bilan quand même. Donc, je note que vous votez contre ?

MME LE MAIRE – Je ne vote pas contre. Je vote la plantation le 28 novembre au Café cultures.

M. DAMERVAL - Elle doit passer au vote comme le prévoit notre règlement intérieur.

MME LE MAIRE – Et bien nous nous abstenons.

M. BATTESTI - Juste une petite précision parce que je vois que ça doit aller jusqu'au bout. Par rapport à l'arbre selon l'endroit où il va être planté, il ne faudrait pas s'il meurt de sa belle mort que des gens puissent interpréter ça d'une autre manière que de sa belle mort. D'où l'importance de bien choisir la zone de plantation. C'est très important. Moi, le principal c'est que l'arbre soit planté, le reste...

Approuvée à

Pour : 6 : M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH

Abstention : 33 : Mme JOURDANNEAU-FORT, M. ROUSSET, Mme HIDRI, M. KALKIAS, Mme CHEVEREAU, M. PAQUET, Mme DONCARLI, M. CHARDEY, Mme DUSSAUD, M. DAFI, Mme BOUILLLOT, M. ZAKY ABDOU, Mme MATSA, M. MABROUK, Mme PAYEUR, M. ARFI, Mme TZAREWSKY, M. SAINT-JULIEN, Mme RABESON, Mme BEGUIN, M. GUALA, Mme ABDELLI, M. ROBERT, Mme TRICOT, M. TORES, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO,

Contre : 0

MME LE MAIRE – L'arbre va être planté le 28 novembre. Donc il n'y a pas besoin de ça. On a quand même déjà deux arbres à Draveil. Je vous rappelle l'arbre de la laïcité aux Bergeries vous êtes au courant.

Ensuite, nous passons aux questions. Madame BOUBY ou la personne qui voudra lire la question.

MME VIC – Cela concerne la circulation dans la ville. Les Draveillois nous alertent concernant la circulation dans plusieurs quartiers de la Ville.

Rue Pierre Brossolette : Les chicanes qui devaient être provisoires et en test sont toujours installées. Elles génèrent un maximum de slaloms dans cette rue, créant des bouchons, empêchant deux bus de se croiser, et sources de plusieurs accrochages. Pouvez-vous nous dire quelle a été la concertation avec les riverains ? Avez-vous consulté uniquement les 40 pavillons de ladite rue, sans penser à tous les riverains des rues alentour qui utilisent cette voie ?

Comptez-vous laisser ce dispositif en place ?

Carrefour Danton/Delacroix : Depuis plusieurs années, ce carrefour a été mis en feux clignotants entre 16h30 et 19h afin de fluidifier le trafic des véhicules arrivant de Champrosay vers le centre-ville. Depuis quelques jours, ces feux ne sont plus clignotants, allongeant le temps de parcours Champrosay / Centre-ville d'une bonne quinzaine de minutes suivant les heures de la journée.

Y a-t-il eu une communication à ce sujet ? si oui, sur quel support ? Et une étude d'impact a-t-elle été réalisée ?

Bd du Général de Gaulle : Les draveillois ont découvert au lendemain de votre élection des travaux impactant le boulevard pendant plus de 5 mois, sans qu'aucune communication n'ait été faite, ni en conseil municipal, ni sur le site de la ville, et ni auprès des résidents de la Villa. Pourquoi avoir caché ces travaux qui n'ont pas été décidé en 3 jours ? Comment comptez-vous sécuriser les abords de l'école Jules Ferry ? Comment les résidents du Boulevard vont-ils pouvoir se garer ? Profitez-vous de ces travaux pour neutraliser la voie descendante et la transformer en piste cyclable, comme vous l'avez inscrite à la modification du PLU ?

Et puis je terminerais avec la rue des Creuses à Mainville, il a été annoncé sur la page Facebook de la Ville que les travaux devaient commencer là en début de semaine sans que les habitants n'aient été ni interrogé ni informé. Et cet après-midi, un courrier du SyAGE a été distribué dans les boîtes aux lettres avec le report des travaux en début de semaine prochaine et là de la même manière pourquoi les habitants n'ont pas été prévenus en amont. Et dans votre page Facebook il est indiqué que la route serait mise dans les deux sens pour les habitants ce qui va forcément générer de l'insécurité.

MME LE MAIRE – Merci madame VIC.

Je vais prendre point par point.

Vous soulignez effectivement les incivilités et l'insécurité dû aux personnes qui roulent dans Draveil beaucoup trop vite à notre goût.

S'agissant donc des chicanes qui ont été initialement mises en place à titre expérimental, qui ont fait l'objet d'une évaluation attentive, alors il y a une concertation qui a été conduite auprès des riverains directement concernés par cette aménagement. Alors à son issue, il a été décidé de maintenir le dispositif sur les sorties de riverains avec des chicanes. Celui-ci répond à une attente majoritaire en matière d'apaisement de la circulation également. Mais on est pleinement conscient des ralentissements engendrés. Et donc il y a aussi un phénomène ponctuel de congestion entre le numéro 162 et le numéro 172 parce qu'en fait c'est une chicane qui est double, qui fait un W. Donc, effectivement avec les bus qui passent par là sa congestionne fortement. Donc ce point sera revu. J'ai demandé à ce qu'il soit repassé en chicane simple puisqu'effectivement il ne peut pas rester ainsi.

L'objectif. On n'en parle pas. L'objectif c'est la réduction de la vitesse des véhicules et le renforcement de la sécurité des habitants. De ce point de vue, le système des chicanes remplit son rôle mais doit être améliorée. A la place du W chicane, on mettra des plateaux de manière à forcer quand même les gens à ralentir.

J'en profite pour dire que nous avons décidé de passer la ville en zone 30. Encore faudrait-il que ce soit respecté. Nous verbaliserons si cela n'est pas fait, il est important que les conducteurs prennent conscience qu'on ne peut pas rouler sur des boulevards à toute vitesse. Donc voilà pour la rue Pierre Brossolette.

Ensuite, pour le carrefour Danton / Delacroix. Alors ça c'est super anxiogène. Ce carrefour il a été mis en feu clignotant entre 16h30 et 19h. C'était dans le but effectivement de fluidifier le trafic qui arrivait de Champrosay vers le centre-ville. Mais alors depuis plusieurs jours effectivement vous l'avez constaté, j'ai demandé à ce qu'on arrête ce feu clignotant.

Il y a deux raisons :

La première d'abord alors on n'a pas communiqué dessus parce que ce n'est pas définitif. Pour l'instant, on est en train de faire l'étude de calcul de la durée des feux pour voir de quelle manière on peut impacter au moindre mesure la circulation. Ce carrefour fait l'objet, dans notre programme et avec l'accord du Département, d'un rond-point. Nous voudrions que soit posé un rond-point qui sécuriserait et clôturerait l'ensemble de la discussion sur effectivement l'entrée en partant de Champrosay au centre-ville.

Je trouve effectivement que de grand nombre de personnes, vous en avez rencontré, nous en avons rencontré, les enfants ont peur de traverser la route, des personnes ont peur de s'engager dans ce carrefour avec les clignotants et les voitures qui viennent de tous les côtés.

Voilà, je voudrais aussi vous rappeler que c'est la Préfecture qui avait indiqué aux Maires. Aux maires, je le mets au pluriel parce que ça fait plusieurs fois qu'ils le disent, qu'en cas d'accident c'est la responsabilité du Maire qui est engagé puisque ce dispositif ne rentre pas dans le Code de la route.

Voilà donc il faut quand même le prévoir.

M. BATTESTI - Un petit complément d'information pour tous les anciens que nous sommes. La genèse de ces feux, je ne sais pas si tout le monde la connaît mais c'est les travaux du PN9. Est-ce que ça parle à quelqu'un autour de la table ?

Les travaux du PN9, c'était le désengorgement de certaines villes et la construction du passage à niveau de Ris-Orangis qui lui était très dangereux. Et en fait, nous avons eu des flux de voitures incessants et multipliés avec des coefficients terribles sans travail.

Donc des études sont encore dans les cartons, certainement aux services techniques, je ne sais pas où. Des études ont été faites à l'époque pour le nombre de passages jour sur Danton et c'est à partir de là que les décisions ont été prises en accord, écoutez bien, en accord avec la Préfecture en son temps parce qu'ils savaient très bien qu'il y avait un vrai problème. Parce que c'était Draveil donnait une ville de délestage pour tous les gens qui venaient de Soisy, tous les gens qui venaient de Ris-Orangis et qui faisaient de l'inter banlieue. Et en fait on se retrouvait ici dans l'insécurité. Le fait d'avoir les feux orange à partir d'une certaine heure c'est parce qu'on s'est rendu compte d'après les études comme quoi c'était les moments qui étaient les plus importants pour les sorties d'écoles, les déplacements déjà dans la cité.

Le sujet qu'il y a là maintenant, soyez très attentif, je dis ça, je ne dis rien, à tout le cordon sanitaire parce que tout le monde est en train de se plaindre parce qu'ils savent plus comment faire pour passer quand ils doivent passer très vite. Voilà. Donc on risque d'avoir d'autres natures et d'autres problèmes avec ce Carrefour.

Après, j'ai cru comprendre, comme quoi dans un programme municipal, comme quoi il y avait un rond-point. Alors je sais que c'est la grande mode des ronds-points. C'est comme pour les feux alors les feux, on sait les griller parce que vous parliez d'incivilité, là-dessus je vais vous rejoindre. Mais les ronds personne ne sait rentrer sur un rond-point. Donc ça va être assez sympathique.

La zone d'emprise, j'espère qu'elle va être suffisamment grande parce qu'il y a plein de choses qui va falloir penser c'est que les bus remontent de Ferdinand Buisson, des poids lourds vont à droite à gauche, la zone qu'on voit, pour ceux qui connaissent Danton, si vous faites un rond-point à cet endroit-là, je pense que ça va faire, toute proportion gardée par ailleurs, même cause, même effet, que le rond-point qu'il y a devant chez Ange. C'est à dire qu'il est détruit perpétuellement et qu'il en vrac, le rond-point n'existe plus parce qu'il est dégradé avec les passages de bus et les passages et des camions.

Donc, j'espère que les choses vont être bien faites de façon à ne pas remettre la main à la poche à chaque fois. Ceci étant dit. Je vous remercie madame.

MME LE MAIRE – Je vous remercie pour votre précision. Je rappelle donc qu'il y a des questions et les réponses normalement il n'y a pas de débat mais votre précision était importante.

Donc pour répondre ensuite au boulevard du Général de Gaulle. Non, la Ville n'a pas caché les travaux. C'est déjà édité dans plusieurs VAD/BRAVDA pour monsieur DAMERVAL et sa team.

En fait ça faisait partie de trois séquences. Nous sommes dans la troisième séquence, ça avait été prévu. La Ville n'avait pas caché les travaux. C'est Suez, qui a communiqué, peut-être très mal je vous l'accorde. Il a communiqué effectivement dans tous les quartiers, les résidents, les riverains. Cela concerne la restructuration du réseau de transport d'eau potable pour rappel.

On avait communiqué sur le site de la ville, dans les VAD précédents. Ça correspond donc enfin à la dernière phase d'un programme engagé. En fait, quand on dit 5 mois c'est une fois deux mois et une fois trois mois. On l'a fait sur cette période parce qu'on a estimé que c'était la moins problématique puisqu'on a tous les ponts de mai et puis ensuite on a les vacances. Donc on estime que de toute manière faut faire les travaux.

En aucun cas et c'est vrai que ça a été malheureusement annoncé, le boulevard du Général de Gaulle n'a été bloqué dans le sens descendant et ensuite il y a des boucles montantes. Il y en a deux différentes pour les deux phases différentes. Ces travaux ne sont pas décidés précipitamment.

Ensuite l'information riverains. Bon, effectivement Suez, on s'est rapproché d'eux parce que c'était très malheureux. J'ai demandé des ajustements des mesures initialement prévues, notamment sur les déviations. Effectivement les riverains nous ont apporté aussi des éclairages. On a amélioré les déviations, l'impact des lignes de bus bien évidemment, l'organisation globale du chantier.

C'est un travail de coordination qui a permis une communication municipale complémentaire et urgente, je vous le conçois, une fois les adaptations validées.

Alors les travaux donc c'est 5 mois. Nous on nous a promis donc que cela était terminé bien sûr avant la rentrée de septembre, précisément pour limiter autant que possible la gêne aux abords de l'école Jules Ferry. C'est aussi pour, bien sûr, anticiper la phase suivante qui ne gênera pas la circulation puisqu'ensuite nous arriverons sur les travaux d'encorbellement.

Je rappelle que c'est un calendrier distinct pour ne pas cumuler les chantiers lourds. La première phase du pont et donc de l'encorbellement concerne les poteaux, les pylônes qu'il faut renforcer.

Pour l'école, on a mis de la police municipale très fréquemment pour essayer effectivement de sécuriser les abords. Elle sera régulièrement mobilisée aux abords du chantier également, notamment aux heures d'entrée de sortie des élèves. C'est important et bien sûr ça nous a aussi été remonté.

Et puis alors encore une petite fake news. Non, il n'y aura pas de piste cyclable géante et on n'a pas voté le PLU au fait. Donc ne concluez pas des choses qui n'ont jamais été votées. J'ai demandé effectivement à ce que le PLU soit révisé. Je ne souhaite pas et c'est très clair qu'on est une piste cyclable. Je n'ai pas la notion de me dire qu'on partira de Norvège pour arriver sur la côte ibérique avec une piste cyclable géante sans rupture. On n'a pas voté la piste cyclable sur le boulevard du Général de Gaulle schéma des liaisons douces.

En tout cas le Maire décide et j'ai décidé que.

Pour la rue des Creuses.

Oui ça a été décalé mais là aussi on nous a informé un peu comme vous. Effectivement les travaux sont faits en fonction des sociétés et nous essayons d'obtenir les informations dès que nous pouvons et là aussi ce décalage a été mis en boîte aux lettres aujourd'hui. Il y a des personnes dans la salle qui m'ont informé effectivement, qui habite ce quartier, que ça a été décalé.

Question numéro 2.

M. BATTESTI – Suite à la campagne d'abattage massif des oies bernaches en juin dernier sur les équipements de la ville en juin dernier, qui a été faite de manière arbitraire sans concertation avec l'adjoint au sport de l'époque, je crois que c'était moi d'ailleurs à l'époque. Ça, c'est fait c'est une spéciale dédicace. Est-ce que vous pouvez-vous nous indiquer si vous avez pris des dispositions pour cette année, alors que

la saison de reproduction de ses oiseaux arrive, avez-vous trouvé une solution non létale pour régler le problème

Petit complément d'information sur la base de loisirs parce que je connais très très bien le président, c'est un ami à moi. Il s'est mis en relation il y a déjà deux mois avec la Préfecture et avec un louvetier de façon à faire un prélèvement directement des œufs fastidieux sur la base de loisirs. Ça fera plaisir à monsieur DAMERVAL parce que j'ai un grand respect pour les fonctionnaires. Ils sont tous à pied d'œuvre en barque, à pied, à cheval, sans mauvais jeu de mots pour essayer de détruire les œufs.

Petit rappel pour la communauté. Je connais un petit peu l'ornithologie depuis quelques années, la bernache ça vit 25 ans. Ça fait trois portées par an entre quatre et six petits. Ils sont sur la base de loisirs et sur la base de loisirs je vais parler sur la base de loisirs, les fientes descendent dans les zones d'ondes et ça fait des tapis d'algues qui peuvent être nauséabondes et même dangereux pour les chiens qui vont au bord de l'eau pour les propriétaires de chiens avec laisse ou sans laisse, ça c'est encore un autre sujet, qui vont aller laper de l'eau, ça c'est très embêtant.

Concernant ce qui s'est passé au mois de juin dernier, je vais amener quelques rectifications parce que je savais que l'ex Maire de Draveil avait communiqué sur Facebook et j'ai pas du tout apprécié de renvoyer la balle sur ma pomme donc, moi j'aime bien mettre les choses au clair à mettre des choses au carré et sans m'emporter le plus calmement possible. Il y avait un vrai danger sanitaire sur les terrains de foot. J'ai été alerté par la présidente du foot au mois de juin dernier parce que beaucoup de joueurs et beaucoup de parents qui étaient d'ailleurs là l'autre soir sur l'installation parce que nous les avons entendus assez fort dans le public. C'est un problème sanitaire. Comment vous allez pouvoir le régler parce que en fait avec un petit peu d'observation, je vais vous donner deux trois éléments. Vous allez sur le golf d'Etiolles, il y en a 400. Ils vont sur le terrain de foot de Soisy pour ceux qui connaissent un peu le football et les sites, ils vont sur Soisy. Ensuite ils viennent sur Fournier et ensuite ils vont sur la base de loisirs. Et ça repart dans l'autre sens.

Donc s'il n'y a pas un effort commun vu que vous êtes Maire, vous en avez le pouvoir de voir ça avec le maire de Soisy, avec le maire d'Etiolles pour avoir quelque chose, une politique commune non pas pour faire de l'abattage systématique pour remplir des coffres de voiture comme j'ai pu voir ici ou là.

Et je ne sais pas si c'est vrai, c'était l'adjointe à l'époque du mois de juin parce que je n'étais pas dans l'information, personne ne l'était. Ce que je trouve très déplorable surtout pour la préservation des espèces. Mais bon il y a des gens qui devaient s'en occuper qui ne s'en sont pas occupés. On ne sait pas. Mais en tout cas moi j'ai déjà pris attache comme vous l'avez compris de façon à ce que les choses soient claires de la base de loisirs et que la base de loisirs ne soit pas accusée comme elle l'a été la dernière fois par l'ex maire de Draveil. Merci.

MME LE MAIRE - Je suis très heureuse monsieur BATTESTI de voir que vous avez pris approche du louvetier, la Préfecture, qu'il y a une campagne pour les œufs.

Les idées effectivement d'aller à Etiolles et Soisy, de réunir les maires, de faire une action commune, c'est tout à fait tout à fait envisageable. Les bernaches n'ont jamais fait d'œufs sur Fournier. Effectivement on en a subi que les nuisances.

Il eut été peut-être préférable l'année dernière d'avoir anticipé un petit peu plus l'histoire de ces œufs. C'est déplorable et il est évident que si votre action mène ses fruits avec donc la chasse aux œufs que vous menez sur l'île de loisirs, nous en tirerons donc des effets favorables sur Fournier. Je ne suis pas d'ailleurs sûr qu'elles aient envie vraiment de revenir sur Fournier. Je pense qu'effectivement c'est très important.

Vous avez donc une action commune à mener. Nous la mènerons ensemble Etiolles et Soisy, tout à fait. Je ne manquerai pas de me rapprocher de mes homologues.

M. BATTESTI – Petit complément. C'est une zone en fait de nourrissage puisque en fait l'engrais qui est mis pour la pelouse du stade Fournier comme d'autres stades servent à nourrir les bernaches donc c'est compliqué.

MME LE MAIRE - Merci beaucoup.

Question numéro 3.

M. BATTESTI - Encore pour moi, comme je sais que vous êtes très à cheval sur la réglementation et ça c'est très bien.

On aimerait bien savoir ce que vous comptez faire pour les jardins familiaux parce que ça fait plusieurs fois, j'en avais parlé à l'ancien maire en début de mandature parce que tout le monde n'était pas forcément au courant. En début de l'ancienne mandature on devait voir avec les associations qui gèrent les jardins familiaux pour remettre les choses en ordre.

Pourquoi ? Parce qu'il semblerait - je vais mettre du conditionnel et des formes - qu'il y aurait des attributions de jardin à des gens qui n'habitent plus la commune. Et ça je trouve ça déplorable. Il y a des gens qui n'habitent plus la commune et qui ont des terrains et qui peuvent exploiter. Donc je mets mes propos au conditionnel dans un premier temps sur son sujet-là. Mais il y a quelques faisceaux de présomption qui font que on va dire ça comme ça.

Après il y a beaucoup de gens qui se posent des questions parce qu'il y en a qui ont droit que de mettre des outils et d'autres où il y a eu carrément des constructions en semi rigide voir en rigide avec tout un tas... c'est carrément des petits appartements qui sont au niveau des jardins familiaux.

Donc ça pose question sur la sécurité parce que comme vous le parliez tout à l'heure par rapport à Danton et les feux tricolores, c'est votre responsabilité qui va être engagée s'il y a le moindre sujet là-bas.

Pour mémoire, je vais regarder l'adjointe au sport comme ça, ça va lui donner un peu de culture sur le sujet, le club house du DFC, il a fallu qu'avec l'ancien maire Georges TRON, on monte en préfecture pour avoir une dérogation pour la construction pour 1 mètre. Si on n'avait pas eu ça, le club house n'aurait jamais pu se construire. Et le Club House s'il est remonté d'un mètre c'est justement pour le grand écoulement des eaux comme l'était pour ceux qui ont la mémoire du Club de roller qui a été relevé aussi pour le grand écoulement des eaux puisque nous sommes en PPRI. Les jardins familiaux dont on parle sont en pleine zone de PPRI il n'y a pas plus près, rouge. Enfin rouge écarlate.

Donc il y a des gens qui en parlent. Moi je préfère en parler avant qu'on ait des vrais sujets. J'en avais parlé à l'ancien maire. Je sais pourquoi lui il avait ses motivations. Je ne rentrerai pas les détails ici. Mais c'est un vrai sujet parce que les gens parlent de plus en plus en ville et j'ai moi ma façon de voir les choses parce que je n'ai rien contre les jardins familiaux. Mais là il y a un sujet qui va venir assez rapidement et si on a un vrai problème c'est votre responsabilité après qui est engagée.

C'est juste pour vous prévenir. C'est même gentil je trouve.

MME LE MAIRE - Je vous remercie.

On va répondre à deux voix.

La première voix c'est juste sur les jardins familiaux.

Il y en a plusieurs types, ils sont tous sous la même réglementation d'après ce que j'ai pu voir et approcher par rapport aux associations. Il faut être draveillois, habiter en appartement, cultiver le terrain et pas que des fleurs il faut faire des fruits et des légumes. Voilà, c'est ce qu'on m'a montré et donc je pense que ces mesures bien sûr nous veillerons puisque nous pouvons avoir des AG régulières et des rencontres régulières dans les jardins familiaux.

Chacun est venu me trouver lors de la campagne et les jardins familiaux ont notre total appui. Je tiens ici à le préciser, c'est le jardin de tous ceux qui n'en ont pas.

C'est un lieu, c'est également le jardin où l'on cultive des poireaux et des carottes. Donc voilà donc ça c'est juste pour l'attribution des parcelles et je laisse la parole à Madame DONCARLI pour la suite sur la localisation.

MME DONCARLI - Bonsoir à tous.

Concernant les attributions, moi ce que j'ai comme information, il n'y a pas effectivement de personnes extérieures à Draveil maintenant. Il y a peut-être eu mais ça n'existe plus.

Néanmoins, je note que cette question vient de madame BOUBY donc je suis toujours étonnée de ces indignations tardives, les jardins familiaux, les cabanes y compris celles en dur, elles existaient déjà lorsque vous étiez en charge de l'urbanisme madame. Et à l'époque manifestement ça ne vous a posé aucun problème. Il n'y a pas eu d'alerte, il n'y a pas eu de signalement, il n'y a pas eu d'indignation.

Donc aujourd'hui vous découvrez ce que vous avez laissé en place ça devient soudainement un sujet crucial. Très bien. Il se trouve que le droit lui heureusement il n'a pas changé. Le PPRI il date de 2003. D'accord ? Le PPRI, vous allez sur le site de Draveil, urbanisme, vous ouvrez la page le PPRI rouge il interdit les constructions nouvelles en zone rouge et il reconnaît explicitement le bâti existant. Voilà qui peut être maintenu et conforter.

Il se trouve que les cabanes de jardin même en dur familiaux, elles sont antérieures à 2003 on a retrouvé des photos, on pourra vous les donner si ça vous intéresse et elles s'inscrivent pleinement dans ce cadre. Il s'agit d'équipements qui sont liés aux activités de loisirs également.

Ce que j'ai cru quand même entendre, ces insinuations. On est, ni face à des logements clandestins, ni face à une dérive. On est simplement face à une situation qui est connue qui est ancienne et qui est juridiquement stabilisée. Alors permettez-moi juste cette conclusion très simple.

Ce qui ne vous gênait pas quand vous étiez aux responsabilités, ne devient pas illégal. Le droit n'a pas changé votre position oui.

MME BOUBY – Par contre, on précise que se sont des adjoints qui sont autour de la table qui ont des constructions illicites.

MME LE MAIRE - Et donc des personnes aussi de votre liste madame BOUBY.

MME BOUBY – Des personnes sur ma liste, non je ne crois pas, non.

MME LE MAIRE - Il n'y a pas de débat. Merci beaucoup. M. DAMERVAL à vous pour vos questions, questions orales déposées au nom du groupe « Draveil en commun ».

MME GARAH - Bonsoir madame le Maire.

Notre groupe Draveil en Commun souhaite vous interroger sur la situation sociale des familles. Le contexte que nous vivons est particulièrement préoccupant.

La situation internationale, les tensions sur les prix de l'énergie, mais aussi le coût de l'alimentation, continuent de peser lourdement sur le budget des ménages.

Contrairement aux discours rassurants que l'on peut entendre, cette pression n'est pas ponctuelle : elle s'installe dans la durée. Et ses conséquences sont très concrètes pour nos habitants.

À Draveil, beaucoup de familles n'ont pas d'alternative à la voiture subissent la hausse des carburants, et voient en parallèle leurs dépenses alimentaires augmenter. Pour les plus modestes, chaque euro compte.

Et cela se traduit dire clément dans le quotidien des enfants.

Car oui, aujourd'hui, certaines familles hésitent, comptent, renoncent parfois. La cantine devient une variable d'ajustement. Or, la cantine n'est pas un service accessoire. C'est un repas essentiel, un enjeu de santé, d'égalité et de dignité.

Dans ce contexte, une collectivité doit prendre ses responsabilités.

C'est pourquoi nous défendons une mesure simple : un tarif social à 1 euro, automatique pour les familles les plus modestes.

Mais au-delà de nos propositions, la question est simple :

Que comptez-vous faire, concrètement, pour les populations les plus modestes à Draveil ? Allez-vous adapter la tarification de la cantine pour qu'aucun enfant ne soit exclu pour des raisons financières ?

Parce qu'au fond, c'est un choix politique : protéger les plus fragiles... ou laisser les inégalités s'aggraver.

MME HIDRI - Merci madame GARAH pour votre question.

Vous avez pu le souligner, effectivement l'inflation est forte, tout augmente et je tenais à vous dire qu'au sein de la ville le tarif de la cantine est maîtrisé.

Tarif unique à 3,37 et 2,006 pour les enfants NPAI. C'est un tarif qui est maîtrisé malgré les augmentations de fluides, les augmentations liées à l'alimentaire et je le mets en exergue ici pour ne pas dire, je le mets en emphase, le coût de la cantine est supporté et pris en charge à 70% par la Ville. C'est dire que la Ville réalise vraiment un effort pour que ce coût de la cantine puisse être le plus maîtrisé.

Quant à votre question sur les populations les plus modestes. Moi, je vous le dis, on est vraiment très attentif aux populations les plus modestes. Tellement très attentif que 80 familles aujourd'hui sont suivies de manière pérenne et leur coût de la cantine est pris en charge par le CCAS. Pour la très grande majorité, ils ont la gratuité ou la semi gratuité. Et donc les portes de la Ville et du CCAS sont toujours ouvertes et nous sommes très volontaires pour accompagner les familles les plus modestes non pas pour seulement un euro mais pour la gratuité parce que, effectivement, les enfants Draveillois sont aussi un peu nos enfants et nous souhaitons que les enfants les plus modestes puissent avoir accès à la cantine de la manière la plus égalitaire. Donc nous accompagnons ces familles les plus en difficulté et nous proposons la gratuité.

Je vous remercie.

MME LE MAIRE - Merci. Question numéro 2 s'il vous plaît sur la dignité, hygiène et services publics essentiels à Draveil

M. DAMERVAL - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,
Notre groupe Draveil en Commun souhaite vous interroger sur des services publics essentiels pour notre ville.

Draveil est une ville de plus de 30 000 habitants. Une ville attractive, agréable à vivre, avec des espaces naturels remarquables.

Mais une question très simple se pose — presque triviale, et pourtant fondamentale : où fait-on ses besoins à Draveil ? En dehors des jours de marché... la réponse est simple : nulle part.

Pas de toilettes publiques accessibles de manière pérenne. Pas de bains-douches municipaux. Et des difficultés persistantes pour la domiciliation des personnes sans domicile fixe.

Dit autrement : pour une partie de nos concitoyens — les plus précaires, mais pas seulement—l'accès à l'hygiène de base devient un parcours du combattant.

Et pourtant, il ne s'agit pas d'un confort. Il s'agit :

- De dignité humaine,
- De santé publique,
- Et tout simplement de bon sens urbain.

Car enfin :

- Une personne sans solution d'hygiène, c'est une personne en difficulté sanitaire,
- Une ville sans sanitaires accessibles, c'est une ville qui reporte le problème sur l'espace public,
- Et une domiciliation refusée ou compliquée, c'est l'accès aux droits fondamentaux qui est entravé.

Nous sommes donc face à un angle mort des politiques publiques locales.

Nos questions sont donc très concrètes :

1. Pourquoi Draveil ne dispose-t-elle pas de toilettes publiques accessibles toute l'année, comme de

- nombreuses communes comparables ?
2. La municipalité envisage-t-elle la création de sanitaires publics pérennes, notamment dans les lieux de passage (centre-ville, équipements publics) ?
 3. Pourquoi n'existe-t-il pas de dispositif de bains-douches municipaux ou intercommunaux, alors même que les besoins sont identifiés ?
 4. Quelles sont précisément les règles appliquées par la commune en matière de domiciliation des personnes sans domicile fixe, et combien de demandes ont été refusées ces dernières années ?
 5. Enfin, êtes-vous prête à engager une politique assumée en matière d'accès à l'hygiène et aux droits, ou considérez-vous que ces sujets relèvent uniquement d'autres collectivités ?

Parce qu'au fond, la question est simple : une ville peut-elle être considérée comme accueillante...si elle ne permet même pas à chacun de se laver et d'aller aux toilettes ?

MME LE MAIRE - Monsieur DAMERVAL, savez-vous combien il y a de domiciliations à notre CCAS ?

Savez-vous vraiment combien il y a de personnes suivies par le CCAS ?

Il suffit de le demander au CCAS qui vous l'aurait communiqué. J'en ai encore signé une ce matin. Nous ne refusons personne. Il y a 58 domiciliations au CCAS.

Alors vous voyez, monsieur DAMERVAL, Draveil ce n'est pas Paris. Nous, à Draveil on accueille les personnes on ne les laisse pas dans la rue dans des tentes. Alors elles n'ont pas besoin de se laver dans des douches municipales ou d'aller aux toilettes dans des sanisettes. En fait, chez nous, les SDF, ils sont accueillis par le CCAS. On les accueille, on leur trouve un logement, on les accompagne socialement on essaye de leur trouver un travail. Ils ont des réunions régulièrement avec le CCAS, un accompagnement social, on leur donne le RSA et on les réinsère. Parce que, être SDF, ce n'est pas une finalité et à Paris s'en est une visiblement. A Draveil, vous savez où est-ce qu'ils vont aux toilettes ? Où est-ce qu'ils prennent leur bain ? Chez eux. Parce qu'ils ont un chez eux chez nous. On leur donne un chez eux. Et s'ils n'ont pas de chez eux il y a des associations aussi comme le Secours Catholique qui leur permet d'avoir du répit. Mais en tout cas toute personne qui vient au CCAS trouve la possibilité d'avoir sa domiciliation.

Donc je ne peux pas vous laissez dire qu'on laisse à la rue des personnes. A Draveil, nous ne laissons pas les personnes dans la rue.

Alors oui où on va aux toilettes ? On va au café. On va effectivement le jeudi et le dimanche dans la halle et je remercie la personne qui nettoie toutes les 10 minutes parce que les gens sont ignobles et ne tiennent pas les lieux propres.

Effectivement nous avons des toilettes publiques sur les moments des marchés et pour le reste du temps on avait autrefois des toilettes publiques. Vous savez ce que c'est devenu ? C'était un lieu de vente de... Donc voilà, c'est pour ça que ça a été retiré.

Notre but en tout cas ce n'est pas de laisser dormir des gens sous des tentes, c'est de leur offrir des lieux chez eux et d'avoir un CCAS efficace.

Voilà, merci. Question suivante la fermeture des classes, abandon du public et risque de séparatisme scolaire à Draveil.

M. MAHEO - Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,
Notre groupe Draveil en Commun souhaite vous interroger sur les fermetures de classe annoncées. Lors du conseil municipal de février dernier, vous nous avez présenté une délibération relative à la création du groupe scolaire du Belvédère, issue d'une proposition de l'Éducation nationale.

Mais cette délibération n'était pas neutre.

Elle précisait clairement que le regroupement maternelle—élémentaire permettrait désormais de raisonner en effectifs globaux, facilitant de fait les fermetures de classes.

Autrement dit, vous saviez.

Vous saviez que cette réorganisation permettrait des suppressions de classes. Vous saviez que les seuils seraient modifiés.
Et pourtant, vous avez choisi de ne pas en informer clairement les habitants pendant la campagne.

Aujourd'hui, les conséquences sont concrètes :

- Fermeture de classe au Belvédère, rendue possible uniquement par la fusion
- Suppression d'une classe de toute petite section aux Mazières
- Augmentation des effectifs par classe
- Et d'autres écoles déjà ciblées pour de nouvelles fermetures

Dans un contexte national de suppressions de postes — plus de 4 000 — et de postes non pourvus. Mais le sujet est encore plus grave.

Car pendant que l'on fragilise l'école publique à Draveil :

- Les collèges Daudet et Delacroix restent parmi les plus en difficulté du Département
- Les lycées de secteur, Marcel Pagnol à Athis-Mons et Rosa Parks à Montgeron, affichent eux aussi des résultats faibles
- Et le futur lycée Nadar n'a pas encore démontré sa capacité à inverser cette tendance

Et pendant ce temps, que constatons-nous ?

Une augmentation continue du nombre d'élèves quittant le public pour le privé.

Des familles qui ne fuient pas par idéologie, mais parce qu'elles n'ont plus confiance.

Parce qu'elles voient :

- Des classes plus chargées,
- Des moyens en baisse,
- Des établissements en difficulté,
- Et aucune stratégie claire pour redresser la situation.

Et cela crée, de fait, une dynamique préoccupante, une forme de séparatisme scolaire, où ceux qui en ont les moyens quittent le public, laissant derrière eux une école encore plus fragilisée.

Ce n'est pas une dérive abstraite. C'est une réalité territoriale qui s'installe.

Et pourtant, la commune a des leviers :

- Sur la carte scolaire,
- Sur les dérogations,
- Sur la répartition des élèves,
- Sur l'équilibre social entre établissements.

Mais aujourd'hui, ces leviers ne sont pas utilisés pour protéger l'école publique.

Nos questions sont donc claires :

1. Pourquoi avoir tu ces conséquences pourtant connues dès février sur les fermetures de classes ?
2. Quelles actions avez-vous réellement menées pour empêcher ces suppressions ?
3. Comment justifiez-vous l'augmentation des effectifs par classe dans certains quartiers déjà fragiles ?
4. Comment expliquez-vous l'augmentation du nombre d'élèves quittant le public pour le privé à Draveil ?
5. Reconnaissez-vous qu'il existe aujourd'hui un risque de séparatisme scolaire sur notre territoire ?
6. Enfin, quelle est votre stratégie concrète pour restaurer l'attractivité de l'école publique et enrayer cette fuite vers le privé ?
7. Etes-vous prête à faire la transparence sur les parcours des enfants draveillois et à agir pour une réelle égalité des chances ?

Merci.

MME HIDRI - En réponse à Monsieur MAHEO, ce qui est bien c'est que dans une question il y a sept questions. Donc je vais prendre un petit peu de temps pour vous répondre parce qu'on m'a dit qu'on a porté des réponses.

Et bien écoutez, j'étais un petit peu étonné parce que je ne dirais pas comminatoire mais un peu péremptoire de votre question.

Vous affirmez des choses avec force sans même laisser le moindre doute. Et je me permettrais, je vous le dirai avec beaucoup de respect, je pense que vous vous êtes trompé. En tout cas en partie.

Vous nous accusez de savoir. Enfin, c'est des mots assez durs, les tournures de phrases. Autrement dit, vous saviez vous avez choisi de ne pas me former clairement les habitants pendant la campagne. Alors je vais prendre point par point ce que vous affirmez.

Premièrement, vous nous parlez d'une pseudo fermeture de classe au Belvédère avec une délibération du mois de février qui venait acter de la création d'un groupe scolaire. La création de groupe scolaire c'est à dire qu'il y a une fusion de la maternelle et de l'élémentaire.

Vous dire que sur Belvédère, c'est effectivement une volonté crée ce groupe scolaire mais d'où déduisez-vous qu'il y aura d'une fermeture de classe ?

Nous avons eu le premier retour de l'inspection. Je le dis comme ça, L'inspection, au fil de l'eau tout d'abord vers ces périodes-là puis en juin et de manière un peu moins, on va dire plus définitive mais avec moins de surprise en septembre, suis les inscriptions. Et à l'heure où on se parle on n'a absolument pas eu de retour de l'inspection pour nous parler d'une fermeture de classe au Belvédère.

Donc je suis très étonnée parce que vous dites la fermeture de classe annoncée, mais annoncée par qui ? A part par la déduction vicié, je vous le dis de la création d'un groupe scolaire. On a eu des créations de groupe scolaire à Ferry et cetera il y a quelques années on a eu au contraire une création de classe et je vais même vous dire que au vu de la construction à côté de Belvédère on serait plutôt amené, je pense mais c'est une hypothèse, parce que dans les années prochaines, il y ait une classe qui ouvre. Donc, je pense que cette déduction même si vous l'affirmez monsieur MAHEO et je vous respecte infiniment donc je ne vais pas... Je pense que c'est juste une erreur.

J'aimerais bien qu'on mette un petit peu quand même de mesures et de modération dans la manière dont on affirme les choses. Donc sur Belvédère il n'y a aucune annonce.

(Monsieur DAMERVAL persifle)

Je vous remercie de me laisser finir. J'ai écouté avec beaucoup d'attention monsieur MAHEO donc j'aimerais bien que le respect soit mutuel.

Donc on affirme une chose qui est fausse sur Belvédère.

Sur la suppression d'une classe de toute petite section aux Mazières.

Déjà de dire qu'il n'existe pas de classe de toute petite section aux Mazières. C'est un dispositif particulier encadré par l'inspection et par l'éducation nationale. Il existe une classe de petite section qui accueille des tout-petits. Et je vais expliciter les choses parce que c'est vrai qu'il y a une nuance quand même à regarder. C'est que ces tout-petits qui sont inscrits avec les petits sections ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.

Voilà donc je recadre les choses sur cette classe annoncée de tout-petits qui fermerait.

Alors moi parce que je suis très honnête, je vais vous dire effectivement, on a eu vent sans affirmation qu'il y aurait effectivement une hypothèse de fermer une classe. Et immédiatement déjà nous, la mairie, on s'oppose à la fermeture des classes.

Je ne vais pas me cacher derrière mon petit doigt et vous dire : Ah, bah à Paris, il ferme 172 classes. C'est un phénomène national les articles que vous avez tous pu lire ces derniers temps qui parle de la baisse des effectifs drastiques et notamment d'une fermeture de 30% des classes hypothétiques à Paris.

Donc c'est décidé par l'éducation nationale. Nous, au sein de la ville, bien sûr qu'au côté des parents et du corps enseignant nous défendons toujours le fait que les classes restent ouvertes.

Bon et c'est une nuance, je remercie madame le Maire qui je dois dire est très réactive et qui a cette semaine écrit à madame COQ pour lui faire une demande que nous défendons, vous pourrez compter sur nous, pour l'ouverture d'une classe de toute petite section dédiée aux Mazières. La classe de toute petite section, c'est

en fait les enfants de 2 ans qui intègrent l'école et qui prendrait tout son sens au sein de ce quartier parce que ça vient accompagner des enfants, ça permet aussi de détecter s'il y a des problématiques particulières, ça accompagne l'enfant dans le parcours éducatif. Et donc nous, nous le proposons aux Mazières, nous le demandons.

La lettre est partie et nous allons défendre cette idée. Et cette fois-ci les effectifs seront décomptés puisque la classe de toute petite section répond même spécifique notamment un instituteur qui est formé pour ça, il doit y avoir une configuration de la classe qui est particulière. Et donc nous le demandons. Nous l'espérons pour septembre mais je ne vais pas vous mentir et affirmer les choses.

Je mettrai de la mesure. J'ai très bon espoir que ça arrivera pour la rentrée 2027 mais nous ferons tout parce que tout autour de cette table il y a des gens qui sont pleines de convictions et qui ont envie que les choses puissent avancer correctement. Peut-être qu'avec un peu de chance nous l'obtiendrons même pour septembre. Mais ça reste une hypothèse.

Donc voilà sur ces fermetures de classe hypothétique mais totalement erronée pour l'une mais avec une demande forte de la Mairie pour ouvrir une classe dédiée sur le quartier des Mazières.

Les réponses que je souhaitais vous apporter.

Et puis, parce que quand même vous employez des termes assez forts séparatisme scolaire. Vous voyez, nous sur les QPV, les quartiers prioritaires, on a rencontré une politique très volontariste sur les deux dernières années ou sur les trois dernières années, on a eu la volonté de complètement renouveler le groupe Saint-Exupéry au Bergeries et c'était un choix, c'était 3 500 000 euros avec 2 500 000 euros qui a été apporté par le Département, 1 000 000 qui a été apporté par la Ville. C'est dire au contraire qu'on a souhaité porter notre attention sur un quartier qui avait des difficultés et une école qui devait être rénovée et donc nous l'avons de manière très massive et forte.

Et puis, on s'est battu aussi pour que la réussite éducative puisse s'installer aux Mazières puisqu'habituellement, la réussite éducative c'est un site pour une ville. Nous avons deux sites aux Bergeries et aux Mazières.

En dehors de ça, vient s'additionner le dispositif du CLAS à la maison de quartier qui est devenu un centre social. Et comme l'a dit madame le Maire, on va tout faire et on va le faire pour que la Maison de la parentalité puisse ouvrir avec une ludothèque qui pour le coup sera une très belle ludothèque qui sera en face des Mazières, en partie sur la Villa et donc avoir cette mixité sociale sur les équipements du centre social mais également de la Maison de la parentalité.

J'ajouterai une dernière chose parce que l'éducation dans ces quartiers là c'est prioritaire pour nous et nous défendons formellement et fortement mais il y a aussi la question de la culture et de l'accès à la culture. Et bien avec Madame le Maire nous défendons et j'espère, je suis très optimiste là-dessus comme projet Démos puisse se développer aux Mazières. Le projet Démos c'est l'accès à l'apprentissage d'un instrument de musique avec la Philharmonie de Paris.

Voilà, j'espère que j'ai... je n'ai pas pu répondre peut-être dans l'intégralité de cette question mais dans l'esprit je pense que j'ai essayé de le faire comme je pouvais, au mieux monsieur MAHEO. Merci.

MME LE MAIRE - Je compléterai sur les collèges puisque c'est ma délégation au Département. Le collège Daudet et Delacroix, je suis très peinée de ce que vous avez dit parce que ce sont deux collèges qui sont incroyables, qui ont des projets pédagogiques, qui ont des profs qui se défoncent pour leurs élèves, qui proposent d'énormes choses en dehors des cours pour donner vie à ses collèges et donner famille et je suis très peinée de voir que vous les nommez. Ce sont des collèges qui sont pleins monsieur MAHEO, en fait.

Delacroix, ok, il reste de la place parce que c'est un gros collège et qu'on accepte Ris et Juvisy parce que les cartes scolaires ont été faites et les découpages des autres villes ne sont peut-être pas favorables et nous sommes généreux à Draveil et nous avons un peu de place et nous la partageons volontiers avec ces villes.

Mais par contre Daudet est plein en fait et les résultats c'est aussi peut-être les élèves qui doivent travailler plus. Ce n'est pas toujours de la faute des professeurs si les élèves ne travaillent pas, il y a aussi une

responsabilité parentale. Il y a aussi l'implication des élèves, le fait de regarder peut-être trop les écrans trop TikTok et pensez que tout est facile. L'effort pédagogique qui doit être fait individuellement pour comprendre que dans la vie on doit travailler pour obtenir ce que l'on veut.

Donc je ne voudrais pas terminer sur la stigmatisation du collège Daudet et Delacroix que je visite très régulièrement et qui sont vraiment des établissements formidables. Ils ont de très bons taux de brevets des collèges. Je ne sais pas sur quel critère on se base pour dire qu'ils ont des difficultés. Les difficultés s'il y en a, en tout cas elles ne sont pas dues ni au collège, ni au programme pédagogique, ni aux enseignants, ni à la directrice et au directeur qui sont des personnes formidables. Je voulais juste les saluer ce soir. Merci.

M. MAHEO – Excusez-moi madame, mais moi c'est vrai que j'ai mon fils en 6^{ème} donc je sais un peu de quoi je parle et c'est vrai que moi ce que je comprends c'est que si en politique c'est de mentir. Je n'ai jamais dit que les profs ne faisaient pas leur boulot. Je ne sais pas à quel moment, je ne sais pas si c'est filmé.

MME LE MAIRE – Vous parlez de difficulté, je ne vois pas de difficulté dans ces établissements.

M. MAHEO – Je suis tombé sur un article du Parisien, c'est juste un article du Parisien mais je n'ai pas vu le collège Daudet, je n'ai pas vu le collège Delacroix.

Madame HIDRI, j'espère que je me trompe et j'espère qu'en septembre il n'y aura pas une fermeture de classe.

(Brouhaha)

MME LE MAIRE – C'est questions réponses si on commence à dériver dès le premier conseil, ça n'ira plus. Donc monsieur MAHEO, si vous avez d'autres questions, vous les poserez au prochain conseil municipal.

Il nous reste encore deux questions. Je vous en prie, s'il vous plaît la suivante question qui est sur les commerces dans les quartiers populaires.

MME BLOSER - Madame le Maire, mesdames, messieurs,

Le groupe Draveil en Commun souhaite vous interroger sur la vacance commerciale dans notre ville qui ne peut plus être traitée comme un simple phénomène conjoncturel. Elle s'installe, elle fragilise nos centralités, elle dégrade le cadre de vie... et surtout, elle touche de manière particulièrement marquée les quartiers populaires.

Dans ces quartiers, la vacance commerciale n'est pas seulement un problème économique : c'est un enjeu d'égalité républicaine. Moins de commerces, c'est moins de services de proximité, moins de vie sociale, et souvent un sentiment d'abandon qui s'installe durablement chez les habitants.

Or, ce que nous constatons aujourd'hui, c'est une double peine :

- Une offre commerciale qui se réduit,
- Et aucune stratégie claire de la municipalité pour y répondre.

Pire encore, dans certains secteurs, les cellules restent vides pendant des mois, voire des années, sans qu'aucune politique volontariste de redynamisation ne soit engagée : pas de préemption ciblée, pas d'accompagnement des porteurs de projets, pas de réflexion globale sur les loyers ou sur la diversité commerciale.

Dans les quartiers populaires, cette inertie est particulièrement préoccupante. Elle alimente un décrochage déjà à l'œuvre entre certains quartiers et le reste de la commune.

Et pourtant, des solutions existent. L'économie sociale et solidaire pourrait être un levier puissant pour redonner vie à ces commerces vacants : tiers-lieux, commerces coopératifs, activités d'insertion, circuits courts... autant d'initiatives qui recréent du lien, de l'activité et du service là où le marché classique ne répond plus.

Mais encore faut-il une volonté politique.

Car ce qui est encore plus préoccupant, c'est que dans ces quartiers, des habitants se mobilisent, proposent des projets, imaginent des solutions... et ne reçoivent même pas de réponse. Pas d'accompagnement, pas de retour, pas même un dialogue.

C'est non seulement un gâchis d'énergie citoyenne, mais aussi un signal très négatif envoyé à celles et ceux qui veulent s'engager pour leur quartier.

Ma question est donc simple :

Quelle est votre stratégie concrète pour lutter contre la vacance commerciale, en particulier dans les quartiers populaires ?

Quels moyens spécifiques comptez-vous mobiliser, notamment via le développement de l'économie sociale et solidaire, pour garantir une offre commerciale de proximité digne et accessible à tous les habitants ?

Et enfin, comment comptez-vous répondre et accompagner les initiatives des habitants, afin que leurs projets ne restent plus sans réponse ?

Parce qu'au fond, derrière les rideaux baissés, ce sont des quartiers entiers que l'on laisse s'éteindre. Et cela, ce n'est pas acceptable.

MME LE MAIRE - Merci madame BLOSER.

Plusieurs choses : on parle d'une offre commerciale. Alors pour avoir une offre commerciale ça implique deux choses. Ça implique qu'il y ait de la consommation et on a vu des commerces crevés à Draveil parce qu'ils ont ouvert et ils ont refermé. Mais ce n'est pas qu'ils n'ont pas ouvert, ils ont ouvert. Et on a eu un parfumeur et on a eu toutes sortes de commerces qui n'ont pas tenus.

Donc première responsabilité la consommation Draveilloise.

Deuxième point parce que vous parlez donc des quartiers et j'ai plein de solutions et plein de choses à vous raconter donc ça tombe très bien que vous m'ayez posé la question. Et en plus je suis bavarde donc vous allez avoir tout le déroulé et en scoop parce qu'il y a eu encore des choses dès ce matin. Décidément ils s'en sont passés des choses ce matin.

Les émeutes, on en parle ? ça ne donne pas envie ! ça ne donne pas envie parce que on détruit les quartiers et puis après derrière et bien on rame pour redonner confiance et envie aux gens de s'installer.

Alors effectivement vous savez voilà je suis une optimiste, une optimiste née et je ne lâche jamais rien et le quartier des Mazières, je viens des Mazières.

Moi je suis arrivé bébé au Mazières et les Mazières, c'est quelque chose que j'ai dans mon cœur parce que j'y ai grandi et voilà. Donc c'est quelque chose qui est une priorité.

Bah oui ça vous fait rire mais moi en tout cas je suis arrivé bébé aux Mazières. Et j'ai fait tous les groupes scolaires et c'est une partie de ma vie et donc je connais bien tous les commerces qui avaient lieu là-bas.

Il y avait madame ONNO, il y avait le poissonnier, il y avait le boucher, il y avait le primeur et cetera.

Moi je veux redonner vie à ce quartier et je sais comment faire. Et donc je vais vous expliquer ce que l'on fait parce qu'après les vandalismes, la pharmacie, l'école d'arts plastiques, les devantures. Déjà la Ville avec le bailleur on a refait propre. Je pense que c'était la première chose à faire parce que s'il est de notre ressort de faire quelque chose et de faire propre. Maintenant, malheureusement mettre des gens dedans c'est de la propriété privée, c'est du commerce. On ne peut faire qu'inciter. Mais je vais faire des choses pour inciter et je vais vous expliquer.

Alors il faut redonner confiance dans le quartier. Je rappelle quand même que les cellules des Mazières, c'est le bailleur et les cellules aux Bergeries, tout le quartier côté commerce, c'est Vigneux. Malheureusement, ce n'est pas Draveil parce qu'on aurait peut-être pu faire la même chose là-bas.

Donc, les propositions. Nous avons écouté des propositions. Je ne sais pas d'où vous sortez qu'on a rejeté les propositions. Nous avons ce matin un jeune qui est venu nous proposer donc d'ouvrir un primeur et donc il a toute notre écoute.

Nous avons reçu la semaine dernière un courrier pour un traiteur asiatique et bien sûr, il a aussi tout notre soutien et nous souhaitons qu'il s'installe le plus vite mais ça c'est pour les cellules.

Mais moi je vais aller beaucoup plus loin en fait en redynamisant le quartier et en créant un marché le marché marchand du quartier qui aura lieu les mercredis. Il commence le 6 mai, donc si vous n'étiez pas au courant, notez dans vos agendas. Vous voyez ! Pas besoin d'agenda envoyé, je vais vous le dirai en direct. Le 6 mai nous avons un marché qui sera ouvert : fruits et légumes, poisson, produit de consommation, bazar. Chaises, tables pour accueillir les mamans, pour avoir peut-être aussi un moment convivial.

Je tiens à préciser que toutes les personnes qui ont un RCS et je vois des personnes qui sont dans la salle et qui m'ont entendu lors de la proposition sont déclarés ont un RCS, produisent des gâteaux, des productions, diverses et variées sont les bienvenus pour s'inscrire sur ce marché. Je vais redévelopper l'économie locale de ce quartier pour toute personne qui est déclarée et qui aura envie de participer.

Nous avons déjà de très nombreux marchands qui ont souhaité s'inscrire.

Ils seront donc situés sur la place au niveau du cèdre et ensuite repartant sur toute la place pour arriver jusqu'à l'école. Donc je pense que en redonnant vie à ce quartier, en redynamisant le commerce par ce marché, peut-être que des marchands auront envie ensuite de se sédentariser dans des cellules et en tout cas je le souhaite.

C'est ma manière de redynamiser le quartier des Mazières. C'est un moyen qui est à la portée de la ville et que nous avons mis en place. Je tiens aussi à vous dire que mardi 7 avril nous avons reçu l'avis favorable de la Fédération Nationale des marchés de France puisque c'est une mesure que je n'ai pas prise, sortie de mon chapeau à la vue de votre question. Mais nous sommes dessus depuis avant la campagne mais comme c'était avant la campagne et que je ne l'avais jamais fait je ne pouvais pas le faire. Donc je me dépêche de le faire maintenant

En tout cas c'était ma manière de pouvoir agir sur le quartier des Mazières et nous le soutenons avec Madame HIDRI et cette ludothèque et ce centre de la Maison qui sera une magnifique Maison qui accompagnera les enfants sur les fameux 1 000 premiers jours et au-delà même et bien sur le marché marchand.

On a choisi un mercredi après-midi parce que c'est un mercredi avec les enfants et je souhaite que ce lieu, il puisse vivre et qu'il soit redynamisé sur cette place. Je pense que ce sera très apprécié.

Et nous passons à la dernière question sur le transport en commun.

M. ALGRE – Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,
Le groupe Draveil en Commun souhaite vous interroger sur la situation des transports en commun sur notre territoire qui n'est plus simplement insatisfaisante : elle devient critique.

Le collectif # Stop Galère, avec notamment par nos camarades communistes à la Région, a récemment dressé un constat accablant, 1635 bus supprimés en une seule semaine en grande couronne entre le 23 et le 27 mars.

Ces chiffres ne sont pas abstraits. Ils traduisent une réalité vécue quotidiennement par nos habitants : des bus qui ne passent pas, des correspondances manquées, des retards à répétition, et une désorganisation générale du réseau.

Et notre territoire n'est pas épargné. Bien au contraire.

Comme nous l'avons déjà documenté, le réseau de bus est aujourd'hui désorganisé, avec :

- des horaires inadaptés aux rythmes de travail,
- des correspondances RER incertaines,
- une offre dégradée le soir et le week-end,

- et des zones mal desservies

Résultat : la voiture reste la solution par défaut, ce qui est à la fois un non-sens écologique et une contrainte économique pour de nombreux ménages.

Mais à cette dégradation structurelle du service s'ajoute aujourd'hui une situation encore plus préoccupante : celle des travaux... et surtout de leur absence totale d'anticipation et de communication.

Les habitants découvrent au dernier moment des chantiers majeurs qui vont impacter durablement leurs déplacements :

- 5 mois de galère annoncés sur le boulevard du Général de Gaulle, avec des perturbations importantes sur la circulation et les lignes de bus, et, dans le même temps, des travaux d'encorbellement qui vont s'étaler sur près de 3 ans.

Ces travaux sont peut-être nécessaires — personne ne le conteste — mais ce qui est inacceptable, c'est l'absence de transparence, d'anticipation et de coordination.

Comment comprendre que de tels projets, forcément préparés de longue date, n'aient pas été clairement présentés en amont ?

Comment accepter que les usagers, déjà confrontés à un service dégradé, doivent en plus subir des mois — voire des années — de perturbations supplémentaires sans solution alternative crédible ?

Dans une ville comme la nôtre, sans gare, où les habitants dépendent fortement des bus pour rejoindre les RER, cette situation devient tout simplement intenable.

Nos questions sont donc simples :

1. Comment la municipalité compte-t-elle agir concrètement pour faire face à la dégradation continue du service de bus sur notre territoire ?
2. Quelle position défendez-vous auprès d'Île-de-France Mobilités face à l'échec manifeste de la mise en concurrence et de la réorganisation que vous avez soutenu ?
3. Et surtout, comment justifiez-vous l'absence d'anticipation et de communication sur des travaux qui vont impacter pendant 5 mois — et même jusqu'à 3 ans — les déplacements des habitants ? Quelles mesures concrètes allez-vous mettre en place pour limiter cette galère annoncée ?

Parce qu'aujourd'hui, entre les bus supprimés et les travaux mal préparés, ce sont des milliers d'habitants qui subissent une double peine. Et cela ne peut plus durer.

MME LE MAIRE – Merci. Donc, je vais répondre sur le sujet des transports et plus particulièrement bien sûr des bus. C'est une priorité.

Nous avons reçu. J'ai reçu la semaine dernière Île-de-France Mobilités et les services de l'agglomération. Ça a été une des premières choses que j'ai faite la semaine dernière.

On est conscient des dysfonctionnements, des dysfonctionnements sur le territoire. Ils sont de plusieurs natures :

- Vous avez le problème du vieillissement des bus,
- Vous avez le problème de la non livraison des nouveaux bus puisque les fabricants n'arrivent pas à livrer le cadencement attendu,
- Vous avez les pannes de bus,
- Et puis vous avez le problème d'absentéisme des chauffeurs.

Ça fait beaucoup effectivement.

On est on est d'accord qu'il faut trouver des solutions.

Donc à très court terme, les Draveillois font état, bien sûr, des retards, des annulations de trajet, du manque de fiabilité, des trains de bus, des décalages entre les RER et les bus. On est absolument conscient de tout ça.

J'ai demandé expressément que le prestataire actuel soit mis en demeure parce que ce n'est pas acceptable.

On nous avait promis une flotte de neuf conducteurs volants puisqu'il y a à peu près 10% d'absentéisme tous les matins à la prise des lignes et donc il nous avait dit qu'avec neuf chauffeurs, on couvrirait les besoins spontanés. En fait non ce n'est pas vrai, il n'y a pas de neuf chauffeurs. Il y en a qu'un. Le premier à 5h du matin qui prend sa ligne. Mais les autres il n'y a plus personne pour prendre des lignes sur les autres lignes. Les chauffeurs qui prennent les lignes, ils ne sont pas au courant forcément du trajet des lignes. En fait on est d'accord que tout cela ne va pas.

Donc, nous avons un constat, il faut appliquer les engagements, des pénalités doivent être appliquées, KEOLIS doit prendre conscience de sa part de responsabilité sur les chauffeurs et l'organisation de ces bus.

Néanmoins, il y a quand même des choses positives qui auraient dû être pensées et qui ont été mises en place mais malgré tout pas visible puisque le négatif a remporté le changement. L'idée était de faire du transversal entre les villes. Ça en a asphyxié notre ville puisque quand les bus arrivent à Draveil, ils sont pleins. Notamment la 4116. En fait les bus, il faut doubler les lignes. Il faut les laisser de Draveil à Draveil parce que sinon elles arrivent toutes pleines à Draveil et ça ne solutionne pas le problème des Draveillois.

Mais on est très conscient de cela, ils m'ont acquiescé le fait qu'ils allaient renforcer la 4116. Sur la 4116 vous avez Ferdinand Buisson qui est le stop pour les Mazières.

Voilà mais il faut renforcer aussi l'autre stop bus qui doit être au cœur de l'ancienne station de bus des Mazières puisque cela fait trop loin pour tous ceux qui habitent rue Charles Darwin et dans le fond de Mazières.

Les dessertes du Centre-Ville ont toutes été remises en fonction. Aussi pour les dimanches, les lignes qui vont à l'hôpital ont été remises en fonction.

Je précise la gratuité des bus pour les seniors puisque vous avez la carte avec l'agglo et que même si l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges est dans le 94, il n'en reste pas moins sur la ligne de la gratuité de la carte décernée par l'agglo. C'est quelque chose qu'il faut quand même mentionner.

Ensuite, il y a 14 bus électriques qui arrivent sur notre base. J'appelle ça le site KEOLIS. Tout le monde voit où cela se trouve à Draveil.

Je veux rappeler que la municipalité s'était opposée à l'arrivée de bus gaz et d'une station gaz. Nous avons gagné ce combat qui n'était quand même pas des moindres pour arriver à avoir maintenant une station 100% électrique. 2030, la promesse qui est faite, ce n'est pas la mienne, c'est la promesse que l'on m'a faite mais je veux y croire parce que je suis une optimiste résolue. C'est 100% des bus électrique en 2030 remplacés donc par la Région.

Tout cela va dans le bon sens. Maintenant, effectivement je suis d'accord avec vous. Le constat actuel du moment ça ne va pas.

Nous avons ouvert donc la future DSP puisque le contrat KEOLIS est remis en considération pour mieux répondre aux usagers, pour reprendre en compte toutes les contraintes du territoire, pour offrir la qualité de service qui manque aux besoins des habitants.

Moi ce que je veux c'est aller plus loin et même beaucoup plus loin parce que sur mes marchés nous allons aller à la rencontre d'une manière statique avec des postes comme nous l'avons fait une fois mais je le reprendrai puisque c'était l'agglo qui avait fait un petit poste d'informations pour les usagers, nous allons aller à la rencontre des Draveillois pour recueillir les attentes, les priorités. On les connaît, on est conscient mais je pense que en les écoutant ce sera encore plus ancré et cela pourra former vraiment un dossier beaucoup plus prégnant auprès de KEOLIS.

Voilà, je souhaite que les besoins des usagers soient pleinement pris en compte dans la définition du futur contrat. Ce futur contrat, il rentre en rédaction dès maintenant, sachez-le, et ce ne sera pas une variable d'arrêt justement ce sera un impératif. Croyez-moi, nous allons suivre cela à la lettre.

Effectivement, il faut faire bouger les lignes à très court terme et puis un moyen et à long terme.

Merci.

Je pense que nous avons épuisé l'ordre du jour et les questions et donc je vous propose de lever la séance.

Je vous remercie.

La séance du Conseil est levée à 23h18.

Marie-Françoise DUSSAUD
Secrétaire de séance

Mr.




Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT
Maire de Drapeil

*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*